



MACKENZIE
Placements

canada  ^{MC}

**AVIS DE CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES
DES PORTEURS DE PARTS
ET
CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS**

**ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DES PORTEURS DE PARTS
DEVANT AVOIR LIEU LE 22 MARS 2021**

Le 19 février 2021

Avis de convocation aux assemblées extraordinaires

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE Corporation Financière Mackenzie (« **Mackenzie** ») tiendra des assemblées extraordinaires (chacune, une « **assemblée extraordinaire** ») des investisseurs des séries du Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy, du Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie, du Fonds de dividendes canadiens Mackenzie, du Fonds canadien de croissance Mackenzie, du Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy, du Fonds de revenu stratégique Mackenzie et du Fonds de revenu à taux variable Mackenzie (chacun, un « **Fonds** ») qui seront touchées par la restructuration proposée qui, si elle est mise en œuvre, entraînera la remise de leur placement dans le ou les Fonds concernés et l'obtention de parts d'un nouvel organisme de placement collectif (chacun, un « **Fonds Canada Vie** ») géré par Gestion de placements Canada Vie Itée (chacune, une « **restructuration** »). Si une restructuration est approuvée par les investisseurs et que Mackenzie met en œuvre les opérations, les investisseurs des séries touchées d'un Fonds détiendront, au bout du compte, des parts d'un Fonds Canada Vie correspondant dont les objectifs de placement seront identiques ou essentiellement identiques à ceux de leur Fonds, dont les frais de gestion et d'administration seront identiques à ceux de leur Fonds et dont les stratégies de placement et les procédures d'évaluation seront essentiellement identiques à celles de leur Fonds. Au cours de chaque assemblée extraordinaire ou de sa reprise en cas d'ajournement seront également examinées d'autres questions qui pourraient y être dûment soumises.

Chaque restructuration proposée est plus amplement décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations (la « **circulaire** ») accompagnant le présent avis. Chaque assemblée extraordinaire aura lieu simultanément et **virtuellement le 22 mars 2021 à 9 h** (heure de Toronto) (l'« **heure de l'assemblée** »).

Les investisseurs peuvent assister aux assemblées extraordinaires virtuelles et y poser des questions en temps réel en visitant le site Web <https://meet.secureonlinevote.com>. Pour s'inscrire, les investisseurs et les fondés de pouvoir dûment nommés doivent visiter le meet.secureonlinevote.com et inscrire leur numéro de contrôle à 12 chiffres figurant sur leur formulaire de procuration. Une fois leur inscription terminée, un lien de réunion personnalisé sera affiché (si l'inscription est effectuée avant la date de l'assemblée) ou un bouton pour joindre la réunion s'affichera (si l'inscription est effectuée à la date de l'assemblée). L'assemblée virtuelle est diffusée au moyen de la plateforme de téléconférence Zoom. Pour assister et participer à la téléconférence, les participants doivent installer l'application logicielle client Zoom sur leur téléphone intelligent, leur tablette ou leur ordinateur. Les personnes inscrites seront invitées à installer Zoom lorsqu'elles cliqueront sur le lien personnalité ou le bouton pour joindre la réunion.

Si elles sont approuvées, les restructurations proposées (telles qu'elles sont définies et décrites dans la circulaire ci-jointe) devraient être mises en œuvre le 26 mars 2021 ou le 16 avril 2021, ou vers ces dates, selon ce qui est indiqué dans le tableau ci-après (pour chaque Fonds, sa « **date de restructuration** »). La mise en œuvre d'une restructuration pourrait être reportée à une date ultérieure à l'appréciation du gestionnaire ou ne pas être mise en œuvre s'il est jugé dans l'intérêt d'un Fonds, d'un Fonds Canada Vie ou de leurs investisseurs d'agir ainsi.

Restructurations

Fonds	Fonds Canada Vie	Date de restructuration	Traitement fiscal
Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy*	Fonds d'actions étrangères Canada Vie	16 avril 2021	Report d'impôt
Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie*	Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Canada Vie	26 mars 2021	Report d'impôt
Fonds de dividendes canadiens Mackenzie*	Fonds de dividendes canadiens Canada Vie	16 avril 2021	Report d'impôt

Fonds	Fonds Canada Vie	Date de restructuration	Traitement fiscal
Fonds canadien de croissance Mackenzie*	Fonds de croissance principalement canadienne Canada Vie	16 avril 2021	Report d'impôt
Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy*	Fonds mondial équilibré Canada Vie	16 avril 2021	Report d'impôt
Fonds de revenu stratégique Mackenzie*	Fonds de revenu stratégique Canada Vie	16 avril 2021	Report d'impôt
Fonds de revenu à taux variable Mackenzie*	Fonds de revenu à taux variable Canada Vie	16 avril 2021	Imposable

* Seuls les investisseurs qui détiennent des titres des séries des Fonds qui seront touchées, lesquelles séries sont actuellement offertes aux termes du prospectus simplifié des Fonds communs de placement Mackenzie Canada Vie, exerceront leur droit de vote relativement à la restructuration pertinente.

Vous avez le droit de voter à l'assemblée extraordinaire d'un Fonds uniquement si vous étiez un porteur inscrit d'une série du Fonds à la fermeture des bureaux le 5 février 2021 (la « **date de clôture des registres** ») et que vous détenez des parts des séries touchées par la restructuration.

Si vous êtes en droit de voter, mais n'êtes pas en mesure d'assister virtuellement à une assemblée extraordinaire, vous pouvez exercer vos droits de vote en utilisant le formulaire de procuration, qui vous a été envoyé par la poste vers le 19 février 2021, de l'une des trois façons suivantes :

1. **en accédant au site www.secureonlinevote.com, en inscrivant le numéro de contrôle à 12 chiffres qui figure sur votre formulaire de procuration et en suivant les instructions simples qui vous seront données sur ce site;**
2. **en transmettant par télécopieur votre formulaire de procuration rempli à Doxim au numéro sans frais 1 888 496-1548;**
3. **en retournant votre formulaire de procuration daté et signé au moyen de l'enveloppe affranchie jointe à la présente trousse adressée à Proxy Processing au 402-1380 Rodick Rd, Markham (Ontario) L3R 9Z9.**

Pour être valide à une assemblée extraordinaire, votre formulaire de procuration doit nous parvenir au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 19 mars 2021.

Le quorum à chaque assemblée extraordinaire sera constitué d'au moins deux investisseurs d'un Fonds, présents, par Internet ou par téléphone, ou représentés par procuration. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée extraordinaire, cette dernière sera reportée au 24 mars 2021, ou à toute autre date que Mackenzie peut déterminer, à la même heure et au même endroit.

Mackenzie, en qualité de gestionnaire de chaque Fonds, vous recommande de voter en faveur de chaque restructuration proposée vous concernant.

La gouvernance des Fonds relève du comité d'examen indépendant des Fonds (le « **CEI** »), qui a été créé pour examiner, entre autres choses, les conflits d'intérêts qui lui sont soumis par Mackenzie, en sa qualité de gestionnaire des Fonds. Le CEI des Fonds a examiné chaque restructuration proposée et a déterminé que chaque restructuration proposée, si elle était mise en œuvre, aboutirait à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds concernés.

Bien que le CEI ait déterminé que la mise en œuvre de chaque restructuration proposée aboutirait à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds, **il ne lui appartient pas de recommander aux porteurs de parts de voter en faveur des restructurations proposées.**

D'autres renseignements sur chaque Fonds se trouvent dans les prospectus simplifié, notice annuelle, dernier aperçu du fonds déposé, dernier rapport de la direction sur le rendement du fonds et derniers états financiers intermédiaires et annuels le concernant. Vous pouvez obtenir ces documents gratuitement de l'une des manières suivantes :

- en accédant au site Web de Mackenzie au www.placementsmackenzie.com ou au www.canadavie.com;
- en accédant au site Web de SEDAR au www.sedar.com;
- – en transmettant un courriel à Mackenzie à service@placementsmackenzie.com;
- – en communiquant avec Mackenzie sans frais pendant les heures normales de bureau au 1 800 387-0615 (service bilingue), au 1 800 387-0614 (service en anglais de l'extérieur de la région du Grand Toronto), au 416 922-3217 (service en anglais de la région du Grand Toronto) ou au 1 888 465-1668 (service aux investisseurs asiatiques);
- – en envoyant une demande à Mackenzie par télécopieur au 416 922-5660 (dans la région du Grand Toronto) ou sans frais au 1 866 766-6623;
- – en envoyant une demande à Mackenzie par la poste au 180 Queen Street West, Toronto (Ontario) M5V 3K1.

DATÉ du 19 février 2021.

Par ordre du conseil d'administration de Corporation Financière Mackenzie, en qualité de gestionnaire des Fonds



Nick Westlind
Secrétaire



MACKENZIE
Placements



CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS

Le 19 février 2021

Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy
Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie
Fonds de dividendes canadiens Mackenzie
Fonds canadien de croissance Mackenzie
Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy
Fonds de revenu stratégique Mackenzie
Fonds de revenu à taux variable Mackenzie

(individuellement et collectivement, un ou les « **Fonds** »)

ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DES PORTEURS DE PARTS DEVANT AVOIR LIEU VIRTUELLEMENT LE 22 MARS 2021

Table des matières

Circulaire de sollicitation de procurations.....	1
Sollicitation par la direction	1
Restructurations.....	2
Restructurations avec report d'impôt	8
Restructuration proposée du Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy avec le Fonds d'actions étrangères Canada Vie.....	8
Restructuration proposée du Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie avec le Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Canada Vie	12
Restructuration proposée du Fonds de dividendes canadiens Mackenzie avec le Fonds de dividendes canadiens Canada Vie.....	15
Restructuration proposée du Fonds canadien de croissance Mackenzie avec le Fonds de croissance principalement canadienne Canada Vie	19
Restructuration proposée du Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy avec le Fonds mondial équilibré Canada Vie	23
Restructuration proposée du Fonds de revenu stratégique Mackenzie avec le Fonds de revenu stratégique Canada Vie	27
Restructuration impossible.....	30
Restructuration proposée du Fonds de revenu à taux variable Mackenzie avec le Fonds de revenu à taux variable Canada Vie	30
Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les porteurs de parts des Fonds	34
Frais et charges payables par un Fonds.....	35
Approbation d'une résolution	36
Procédure de vote.....	37
Intérêt de Corporation Financière Mackenzie dans les restructurations	38
Recommandation.....	41
Auditeur.....	41
Si vous ne souhaitez pas participer à une restructuration proposée.....	41
Pour de plus amples renseignements.....	42
Attestations	43
ANNEXE A – RÉOLUTION.....	44

Circulaire de sollicitation de procurations

Le 19 février 2021

Sollicitation par la direction

La présente circulaire de sollicitation de procurations (la « **circulaire** ») est fournie par Corporation Financière Mackenzie (« **Mackenzie** »), gestionnaire des Fonds.

Pour chaque Fonds, Mackenzie tiendra le 22 mars 2021 à 9 h (heure de Toronto) (les « **date et heure de l'assemblée** ») une assemblée extraordinaire virtuelle (chacune, une « **assemblée extraordinaire** ») des investisseurs qui détiennent des titres des séries du Fonds concerné qui seront touchées par la restructuration proposée du Fonds avec un nouvel organisme de placement collectif (chaque nouvel organisme de placement collectif, un « **Fonds Canada Vie** ») qui sera géré par Gestion de placements Canada Vie Itée (chacune, une « **restructuration** ») afin d'examiner la restructuration pertinente ci-jointe en tant qu'annexe A (chacune, une « **résolution** ») approuvant la restructuration et de voter sur cette résolution. Si la restructuration est approuvée par les investisseurs et que Mackenzie met en œuvre l'opération, les investisseurs des séries des Fonds indiquées dans la circulaire de sollicitation de procurations (les « **séries touchées** ») remettront les parts qu'ils détiennent à ce moment-là et recevront des parts d'un Fonds Canada Vie correspondant dont les objectifs de placement seront identiques ou essentiellement identiques à ceux de leur Fonds, dont les frais de gestion et d'administration seront identiques à ceux de leur Fonds et dont les stratégies de placement et les procédures d'évaluation seront essentiellement identiques à celles de leur Fonds. Chaque assemblée extraordinaire aura lieu simultanément aux date et heure de l'assemblée.

En raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions en vigueur visant les rassemblements publics, les investisseurs ne pourront pas assister à l'assemblée extraordinaire en personne. Les investisseurs et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront tous assister virtuellement à l'assemblée extraordinaire, comme s'ils assistaient à une assemblée en personne, à condition qu'ils maintiennent une connexion Internet ou téléphonique en tout temps pendant l'assemblée extraordinaire. Il incombe à chaque investisseur de s'assurer qu'il est connecté avant l'assemblée extraordinaire et pendant toute la durée de celle-ci.

Les investisseurs peuvent assister aux assemblées extraordinaires virtuelles et y poser des questions en temps réel en visitant le site Web <https://meet.secureonlinevote.com>. Pour s'inscrire, les investisseurs et les fondés de pouvoir dûment nommés doivent visiter le meet.secureonlinevote.com et inscrire leur numéro de contrôle à 12 chiffres figurant sur leur formulaire de procuration. Une fois leur inscription terminée, un lien de réunion personnalisé sera affiché (si l'inscription est effectuée avant la date de l'assemblée) ou un bouton pour joindre la réunion s'affichera (si l'inscription est effectuée à la date de l'assemblée). L'assemblée virtuelle est diffusée au moyen de la plateforme de téléconférence Zoom. Pour assister et participer à la téléconférence, les participants doivent installer l'application logicielle client Zoom sur leur téléphone intelligent, leur tablette ou leur ordinateur. Les personnes inscrites seront invitées à installer Zoom lorsqu'elles cliqueront sur le lien personnalisé ou le bouton pour joindre la réunion.

Si une assemblée extraordinaire est ajournée, elle sera reprise le 24 mars 2021, ou à toute autre date que Mackenzie peut déterminer, à la même heure (les « **date et heure de la reprise** ») et se tiendra virtuellement.

Mackenzie, en sa qualité de gestionnaire de chaque Fonds, fournit la présente circulaire relativement à la sollicitation de procurations qui seront utilisées à chaque assemblée extraordinaire. Mackenzie fait cette sollicitation au nom de chaque Fonds. Mackenzie ou ses mandataires peuvent solliciter ces procurations par la poste, en personne, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

La sollicitation de procurations est également faite par Services d'investissement Quadrus ltée (« Quadrus »), placeur principal de certaines séries de parts de chaque Fonds et courtier par l'entremise duquel les parts pertinentes de ces Fonds sont vendues.

Quadrus et Mackenzie sont toutes deux des filiales indirectes de Power Corporation du Canada.

Sauf indication contraire, les renseignements présentés dans la présente circulaire ne sont valides qu'en date du 29 janvier 2021.

Restructurations

Contexte et motif des restructurations

Dans le cadre d'un ensemble important d'opérations annoncé par Mackenzie et Canada Vie en août 2020, Mackenzie a transféré ses responsabilités à titre de gestionnaire et de fiduciaire des Fonds communs de placement Canada Vie (auparavant, la Gamme de fonds Quadrus) et des Fonds Parcours Canada Vie à un membre de son groupe, Gestion de placements Canada Vie ltée (« GPCVL ») le 31 décembre 2020. Grâce à ses canaux de distribution exclusifs, Canada Vie a acquis une connaissance et une conception considérables des besoins de ses investisseurs, notamment en ce qui a trait aux Fonds restructurés. L'équipe de GPCVL a également une compréhension et une connaissance exhaustives et de longue date des Fonds. Bien que les séries touchées des Fonds soient actuellement offertes aux termes du prospectus des Fonds communs de placement Mackenzie Canada Vie, sauf celles offertes dans le cadre de placements dispensés, les Fonds offrent également des séries de parts aux termes du prospectus simplifié de Mackenzie, séries qui ne seront pas touchées par les restructurations. En conséquence du fait que les Fonds sont offerts aux termes de prospectus multiples, il est proposé que les restructurations soient réalisées à une date ultérieure.

Afin de mettre en œuvre les restructurations proposées, GPCVL déposera un prospectus simplifié, une notice annuelle et des aperçus du fonds pour créer de nouveaux Fonds Canada Vie dont les objectifs de placement seront identiques ou identiques pour l'essentiel, et les stratégies de placement, identiques pour l'essentiel, à ceux des Fonds. Les Fonds Canada Vie conserveront également les mêmes frais de gestion et frais d'administration que ceux des séries touchées correspondantes des Fonds, comme il est décrit dans la présente circulaire de sollicitation de procurations. Lorsque les Fonds Canada Vie auront reçu les approbations réglementaires et auront été créés, Mackenzie propose de restructurer chaque Fonds de sorte que les investisseurs qui détiennent des parts des séries touchées au moment de la restructuration remettront/transféreront leurs parts du Fonds et recevront des parts des séries correspondantes de ces Fonds Canada Vie.

Pour six des sept Fonds, afin de réaliser la restructuration dans le cadre d'une opération avec report d'impôt, certains éléments d'actif des Fonds seront transférés par les Fonds à des fonds de société en commandite (les « Fonds SEC ») et des parts de ces fonds seront émises en faveur des Fonds. Une partie de ces parts de Fonds SEC sera transférée aux Fonds Canada Vie correspondants dans le cadre de la restructuration. Une description plus approfondie de cet aspect des restructurations figure plus loin dans la présente circulaire. Les Fonds SEC auront des objectifs et des stratégies de placement identiques à ceux des Fonds et des Fonds Canada Vie correspondants. Aucuns frais de gestion ou d'administration ou autres (sauf les frais qui auraient été assumés au niveau du fonds en l'absence des restructurations) ne seront facturés au niveau du Fonds SEC.

La dernière restructuration, soit celle visant le Fonds de revenu à taux variable Mackenzie, sera effectuée dans le cadre d'une opération imposable afin de permettre aux investisseurs qui détiennent leurs parts de ce Fonds à l'extérieur d'un compte enregistré de continuer de tirer avantage indirectement des pertes en capital importantes du Fonds de revenu à taux variable Mackenzie après les restructurations.

À propos de GPCVL

GPCVL est une filiale en propriété exclusive de gestion de placements de Great-West Lifeco Inc. (« **Canada Vie** »). Grâce à la propriété de Canada Vie et à la supervision et au soutien de votre courtier, Services d'investissement Quadrus ltée, l'équipe de GPCVL possède une connaissance étendue des Fonds, y compris des séries touchées. Canada Vie est également familière avec les services offerts aux Fonds, ce qui, d'après nous, complète favorablement son expérience et ses ressources considérables en services financiers.

GPCVL est inscrite à titre de gestionnaire de fonds d'investissement et de gestionnaire de portefeuille. Le nom, la ville de résidence, le poste occupé auprès de GPCVL, les fonctions principales et l'expérience de chacun des administrateurs et des membres de la haute direction actuels de GPCVL sont indiqués ci-après :

Administrateurs de GPCVL

Nom et ville de résidence	Poste
Paul Orlander Toronto (Ontario)	Administrateur et président du conseil, GPCVL; vice-président directeur, Services aux particuliers, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie; administrateur et président du conseil, Quadrus; Auparavant, vice-président principal, Banque TD; administrateur et dirigeant, Gestion de placements TD; administrateur et dirigeant, Services d'investissement TD Inc.
Ruth Ann McConkey Toronto (Ontario)	Administratrice, GPCVL; vice-présidente principale, Placements, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie; vice-présidente, Placements hypothécaires, 6855572 Manitoba Ltd.; Auparavant, vice-présidente du conseil, GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée; administratrice, Conseillers immobiliers GWL Inc.; présidente, personne désignée responsable et administratrice, GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée; administratrice, Quadrus
Amy Metzger London (Ontario)	Administratrice, GPCVL; vice-présidente et chef de la conformité, Conformité canadienne, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie; Auparavant, directrice de la conformité, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie; conseillère juridique principale, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
Chris Zaplitny Winnipeg (Manitoba)	Administrateur, GPCVL; vice-président, Finances, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie; chef des finances et administrateur, 7419521 Manitoba Ltd.; chef des finances et administrateur, 7419539 Manitoba Ltd.; vice-président et chef des finances, MAM Holdings Inc.; vice-président, GWL THL Private Equity I Inc.; vice-président, GWL THL Private Equity II Inc.; administrateur et trésorier, Services d'hypothèques Canada-Vie Limitée; administrateur, 6855572 Manitoba Ltd.

Membres de la haute direction de GPCVL

Nom et ville de résidence	Poste
Steve Fiorelli Toronto (Ontario)	Chef de la direction, GPCVL; vice-président principal, Solutions de patrimoine, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie; Auparavant, vice-président, Service impérial, CIBC; vice-président, Relations avec la clientèle, CIBC; directeur général, Gestion du patrimoine et expérience client, CIBC; directeur général, Produits et services aux conseillers, CIBC
Jeff Van Hoeve London (Ontario)	Chef des finances, GPCVL; chef des finances, trésorier et administrateur, Quadrus; vice-président principal, Finances, Services aux particuliers, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie; Auparavant, vice-président principal, Services de soutien à la distribution, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
Frank Callaghan London (Ontario)	Chef de la conformité, GPCVL; Auparavant, vice-président principal, Finances et exploitation, et chef de la conformité, GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée

Procédure concernant les restructurations proposées

Toutes les restructurations seront réalisées dans le cadre d'opérations avec report d'impôt, sauf celle visant le Fonds de revenu à taux variable Mackenzie.

Restructurations avec report d'impôt

Si les restructurations obtiennent l'ensemble des approbations requises des investisseurs et des organismes de réglementation, Mackenzie a l'intention de transférer les séries touchées des investisseurs du Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy, du Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie, du Fonds de dividendes canadiens Mackenzie, du Fonds canadien de croissance Mackenzie, du Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy et du Fonds de revenu stratégique Mackenzie (chacun, un « **Fonds restructuré avec report d'impôt** ») et collectivement, les « **Fonds restructurés avec report d'impôt** ») vers un Fonds Canada Vie correspondant au moyen de dispositions admissibles (les « **dispositions admissibles** ») réalisées conformément à l'article 107.4 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « **Loi de l'impôt** »). Aux termes de l'article 107.4 de la *Loi de l'impôt*, les transferts de biens d'une fiducie à une autre (chacun, une « **disposition admissible** ») ne constituent pas un événement imposable pour la fiducie cédante (c.-à-d. un Fonds restructuré avec report d'impôt) et ses porteurs de parts (permettant dans les faits un partage proportionnel du Fonds restructuré avec report d'impôt dans le cadre d'une opération avec report d'impôt).

Plus particulièrement, après la fermeture des bureaux à la date de restructuration pour chaque Fonds restructuré avec report d'impôt, Mackenzie :

- (i) au plus tard à la date de restructuration, s'il y a lieu, versera aux porteurs de parts du Fonds restructuré avec report d'impôt une distribution de revenu et/ou de gains en capital;
- (ii) à la date de restructuration, après la distribution, s'il y a lieu, calculera la valeur liquidative du Fonds restructuré avec report d'impôt, qui tiendra compte de l'ensemble des charges à payer du Fonds restructuré avec report d'impôt à la date de restructuration;

- (iii) en fonction de sa valeur liquidative, déterminera la valeur relative des parts détenues par les porteurs de parts des séries touchées par rapport à l'ensemble des parts émises et en circulation du Fonds restructuré avec report d'impôt (le « **pourcentage de transfert de la série touchée** »);
- (iv) à la date de restructuration, transférera à un Fonds Canada Vie nouvellement créé un pourcentage de chaque élément d'actif (ou groupe d'éléments d'actif identiques) et de chaque élément de passif détenu par le Fonds restructuré avec report d'impôt correspondant au pourcentage de transfert de la série touchée, y compris les parts correspondantes du ou des Fonds SEC comme il est décrit ci-après;
- (v) fera en sorte que le Fonds Canada Vie nouvellement créé émette des parts de Fonds Canada Vie aux investisseurs des séries touchées du Fonds restructuré avec report d'impôt dont la valeur liquidative est égale à celle des séries touchées du Fonds restructuré avec report d'impôt, telle qu'elle a été calculée à la date de restructuration;
- (vi) annulera les parts que détenaient les investisseurs des séries touchées dans le Fonds restructuré avec report d'impôt sans contrepartie.

Certains éléments d'actif de chaque Fonds restructuré avec report d'impôt ne peuvent être divisés en fonction du pourcentage de transfert de la série touchée avec une précision suffisante pour respecter les exigences de l'article 107.4 de la Loi de l'impôt. Ces éléments d'actif seront transférés par les Fonds restructurés avec report d'impôt dans le cadre d'une opération avec report d'impôt aux nouveaux Fonds SEC en échange de parts des Fonds SEC avant les dispositions admissibles. Le pourcentage de transfert de la série touchée des parts de Fonds SEC sera transféré dans le cadre des dispositions admissibles au Fonds Canada Vie correspondant, de sorte que les Fonds restructurés avec report d'impôt et les Fonds Canada Vie seront les seuls commanditaires des Fonds SEC. Après la date de restructuration, les Fonds SEC disposeront de leurs actifs aussi rapidement que le permet une gestion de portefeuille prudente, et il n'est pas prévu qu'ils acceptent de nouveaux fonds ou éléments d'actif par voie de souscription après la réalisation des restructurations.

Restructuration imposable

Afin d'offrir aux investisseurs qui détiennent leurs parts du Fonds de revenu à taux variable Mackenzie à l'extérieur d'un compte enregistré la possibilité de continuer de tirer avantage indirectement des pertes en capital importantes du Fonds après la restructuration, Mackenzie a décidé de réaliser la restructuration dans le cadre d'une opération imposable. Par conséquent, à la date de restructuration, les investisseurs des séries touchées du Fonds de revenu à taux variable Mackenzie offriront leurs parts au Fonds Canada Vie correspondant en échange de parts de ce Fonds Canada Vie. La structure de fonds de fonds en résultant permettra aux investisseurs de continuer à bénéficier indirectement des pertes en capital importantes du Fonds de revenu à taux variable Mackenzie de la façon décrite à la sous-rubrique « **Prévision concernant les pertes en capital nettes déductibles en date du 29 janvier 2021** » de la rubrique relative à la restructuration proposée du Fonds de revenu à taux variable Mackenzie. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les porteurs de parts des Fonds** », à la page 34, pour consulter un résumé général des incidences fiscales de la restructuration.

Mackenzie et Canada Vie prendront en charge la totalité des frais engagés pour réaliser la restructuration. Aucuns frais ne seront payables par vous, par le Fonds de revenu à taux variable Mackenzie ni par le Fonds de revenu à taux variable Canada Vie relativement à la restructuration.

Programmes systématiques

Si vous participez à un programme de prélèvement automatique (« **PPA** »), à un service d'achats périodiques par sommes fixes, à un programme de retraits systématiques ou à un autre programme systématique (qui sont tous décrits dans le prospectus simplifié des Fonds) à l'égard d'un Fonds, ce programme sera maintenu à l'égard du Fonds Canada Vie après la date de restructuration, sauf indication contraire sous la rubrique « **Programmes systématiques** » qui figure ci-après dans la présente partie.

Si vous participez au programme de transferts systématiques (« **PTS** »), votre PTS sera maintenu auprès du Fonds Canada Vie après la date de restructuration, sauf indication contraire sous la rubrique « **Programmes systématiques** » qui figure ci-après dans la présente partie.

Si vous participez à un PTS, à un PPA ou à tout autre programme systématique, vos avoirs dans les titres d'un Fonds à la date de restructuration seront échangés contre des avoirs dans une série correspondante du Fonds Canada Vie. Les souscriptions supplémentaires de titres du Fonds Canada Vie aux termes de votre programme après la restructuration seront affectées à la même série correspondante du Fonds Canada Vie. Vous pouvez modifier votre PTS, PPA ou autre programme systématique ou y mettre fin en tout temps avant une date de placement prévue, tant que Mackenzie reçoive un préavis d'au moins trois jours ouvrables.

Incidences fiscales de la restructuration pour les porteurs de parts des Fonds

Restructurations avec report d'impôt

Avant la date de restructuration, un Fonds restructuré avec report d'impôt transférera des éléments d'actif qui ne peuvent être divisés facilement à un Fonds SEC correspondant. Le transfert sera effectué dans le cadre d'une opération avec report d'impôt, comme il est prévu au paragraphe 97(2) de la Loi de l'impôt. Dans le cas du Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy et du Fonds de revenu stratégique Mackenzie, les éléments d'actif seront transférés par chacun des Fonds dans deux Fonds SEC distincts, ce qui facilitera la gestion des éléments d'actif. La combinaison des objectifs de placement des deux Fonds SEC correspondront pour l'essentiel, dans chaque cas, à l'objectif de placement du Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy et du Fonds de revenu stratégique Mackenzie, respectivement.

À la date de restructuration, un Fonds restructuré avec report d'impôt peut déclarer payable à ses porteurs de parts une distribution d'un montant correspondant à son revenu net et à tous ses gains en capital réalisés au cours de la période allant du 1^{er} janvier à la date de restructuration applicable. La qualification aux fins fiscales de cette distribution ne peut être prévue avec certitude au moment de la distribution de la présente circulaire; en raison des activités boursières, des activités des gestionnaires de portefeuille et/ou des activités des porteurs de parts, la totalité ou une partie de cette distribution pourrait constituer un remboursement de capital. Une telle distribution sera automatiquement réinvestie dans des parts du Fonds. Veuillez consulter le prospectus simplifié courant du Fonds restructuré avec report d'impôt dont vous détenez les parts pour obtenir un résumé des incidences fiscales pour les porteurs de parts des distributions versées par ce Fonds.

À la date de restructuration, la remise de vos parts d'un Fonds (pour les besoins de la présente rubrique, les « **parts de Fonds** ») et l'obtention de parts d'un Fonds Canada Vie (pour les besoins de la présente rubrique, les « **parts de Fonds Canada Vie** ») seront réalisées dans le cadre d'une opération avec report d'impôt. Aux fins de l'impôt sur le revenu, un actif transféré sera réputé avoir fait l'objet d'une disposition par un Fonds restructuré avec report d'impôt et d'une acquisition par un Fonds Canada Vie en contrepartie :

- de son coût indiqué pour le Fonds restructuré avec report d'impôt, s'il y a une perte constatée sur l'actif; ou
- d'un montant choisi qui doit correspondre à un montant entre le prix de base rajusté (« **PBR** ») du Fonds restructuré avec report d'impôt et la juste valeur marchande de l'actif, s'il y a gain accumulé sur l'actif.

Dans la mesure du possible, chaque Fonds restructuré avec report d'impôt et chaque Fonds Canada Vie ont l'intention de choisir des montants qui feront en sorte que le Fonds restructuré avec report d'impôt réalisera suffisamment de gains pour compenser ses pertes réalisées au moment des dispositions admissibles. Chaque Fonds restructuré avec report d'impôt et chaque Fonds Canada Vie pourrait également choisir de déclencher des gains pour utiliser des reports de pertes prospectifs du Fonds restructuré avec report d'impôt correspondant au pourcentage de transfert du Fonds visé. Un Fonds restructuré avec report d'impôt ne réalisera pas de revenu imposable net en conséquence de la disposition d'une partie de chacun de ses éléments d'actif à un Fonds Canada Vie. Cette division des éléments d'actif du Fonds restructuré avec report d'impôt n'entraînera ni gain ni perte en capital imposable pour le Fonds.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries touchées d'un Fonds restructuré avec report d'impôt ne réaliseront ni gain ni perte en capital en conséquence de l'annulation de leurs parts de Fonds dans le cadre de la restructuration. Les parts de Fonds Canada Vie que recevra chaque investisseur auront un coût global correspondant au PBR global des parts de Fonds ainsi annulées.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Incidences fiscales de la restructuration pour les porteurs de parts du Fonds** », à la page 34, pour consulter un résumé général des incidences fiscales de la restructuration et à la rubrique « **Incidences fiscales** » du prospectus simplifié courant des Fonds communs de placement Canada Vie (auparavant, la Gamme de fonds Quadrus) pour consulter un résumé des incidences fiscales de la détention de parts de fonds qui seront également applicables à la détention de parts de Fonds Canada Vie après la restructuration.

Restructuration imposable

Au 29 janvier 2021, la grande majorité des investisseurs du Fonds de revenu à taux variable Mackenzie détenaient leurs parts dans un compte enregistré ou dans une position de perte. À la date de restructuration, la contribution de vos parts du Fonds de revenu à taux variables Mackenzie (pour les besoins de la présente rubrique, les « **parts de Fonds** ») et l'obtention de parts du Fonds de revenu à taux variable Canada Vie (pour les besoins de la présente rubrique, les « **parts de Fonds Canada Vie** ») seront réalisées dans le cadre d'une opération imposable; toutefois, les investisseurs qui détiennent leurs parts dans un compte enregistré ne subiront aucune conséquence liée à la restructuration. Aux fins de l'impôt sur le revenu, vous serez réputé avoir disposé de vos parts de Fonds en contrepartie de leur juste valeur marchande à la date de restructuration.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Incidences fiscales de la restructuration pour les porteurs de parts du Fonds** », à la page 34, pour consulter un résumé général des incidences fiscales de la restructuration et à la rubrique « **Incidences fiscales** » du prospectus simplifié courant des Fonds communs de placement Canada Vie (auparavant, la Gamme de fonds Quadrus) pour consulter un résumé des incidences fiscales de la détention de parts de fonds qui seront également applicables à la détention de parts de Fonds Canada Vie après la restructuration.

Recommandation relative aux restructurations

Nous croyons, compte tenu des connaissances et de l'expertise de GPCVL à l'égard des séries touchées des Fonds, que les restructurations sont dans votre intérêt. Comme il est indiqué ci-dessus, les objectifs de placement des Fonds Canada Vie sont identiques ou essentiellement identiques à ceux des Fonds correspondants. Pareillement, les Fonds Canada Vie auront les mêmes frais de gestion et d'administration que ceux des Fonds restructurés à la date de restructuration. De plus, le gestionnaire de portefeuille principal de chaque Fonds restructuré avec report d'impôt sera le même que celui du Fonds Canada Vie correspondant. En outre, les restructurations avec report d'impôt proposées seront réalisées dans le cadre d'une opération avec report d'impôt afin d'obtenir les résultats les plus avantageux pour les Fonds et leurs porteurs de parts, et la restructuration proposée du Fonds de revenu à taux variable Mackenzie sera réalisée dans le cadre d'une opération imposable afin d'obtenir les résultats les plus avantageux pour les porteurs de ce Fonds.

Restructurations avec report d'impôt

Restructuration proposée du Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy avec le Fonds d'actions étrangères Canada Vie

Restructuration proposée

À l'assemblée extraordinaire du Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy (pour les besoins de la présente rubrique, le « **Fonds** »), il sera demandé aux investisseurs qui détiennent des parts des séries touchées d'examiner une résolution approuvant la restructuration et de voter à cet égard.

Si la restructuration proposée obtient l'ensemble des approbations requises des investisseurs et des organismes de réglementation et que Mackenzie décide d'aller de l'avant, les investisseurs qui détiennent des parts d'une série touchée du Fonds remettront ces parts et recevront des parts de la série correspondante du Fonds d'actions étrangères Canada Vie après la fermeture des bureaux le 2 avril 2021 ou vers cette date (dans la présente rubrique, la « **date de restructuration** »), comme il est indiqué dans le tableau ci-après. La mise en œuvre de la restructuration pourrait être reportée à une date ultérieure à l'appréciation du gestionnaire ou la restructuration pourrait ne pas être mise en œuvre s'il est jugé dans l'intérêt du Fonds, du Fonds d'actions étrangères Canada Vie ou de leurs investisseurs d'agir ainsi.

Le Fonds est admissible, et le Fonds d'actions étrangères Canada Vie devrait être réputé admissible, à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la Loi de l'impôt à tout moment important.

Contexte

Les objectifs de placement du Fonds d'actions étrangères Canada Vie et du Fonds SEC correspondant (décrit ci-après) seront identiques à ceux du Fonds et leurs stratégies de placement et procédures d'évaluation seront essentiellement identiques à celles du Fonds. Les frais de gestion et les frais d'administration du Fonds Canada Vie seront identiques à ceux du Fonds. Pour que la restructuration soit réalisée dans le cadre d'une opération avec report d'impôt, certains éléments d'actif du Fonds seront transférés à un fonds nouvellement créé, la SEC Mackenzie CL Ivy Actions étrangères (dans la présente rubrique, le « **Fonds SEC** »), et des parts de ce fonds seront émises en faveur du Fonds. Une tranche des parts du Fonds SEC seront transférées au Fonds d'actions étrangères Canada Vie en fonction du pourcentage de transfert. Au fur et à mesure que le Fonds SEC disposera des éléments d'actif du portefeuille, dans le cours normal des activités, à l'appréciation des gestionnaires de portefeuille, le produit sera transféré au Fonds et au Fonds d'actions étrangères Canada Vie et réinvesti par ces fonds, et le Fonds SEC sera, au bout du compte, dissous. Aucuns frais de gestion, frais d'administration ou autres frais (sauf les frais qui auraient été assumés par ailleurs au niveau du Fonds en l'absence d'une restructuration) ne seront facturés au Fonds SEC. Tous ces fonds visent une croissance du capital à long terme compatible avec la protection du capital en investissant dans des titres de capitaux propres dans le monde entier, en mettant l'accent sur les sociétés qui exercent leurs activités à l'échelle mondiale. Les placements du Fonds, du Fonds d'actions étrangères Canada Vie ou du Fonds SEC ne sont pas limités sur le plan géographique, mais, de façon générale, ne sont pas effectués sur des marchés émergents, sauf si le gestionnaire de portefeuille est d'avis qu'il serait à l'avantage des investisseurs du fonds d'agir ainsi. De même, lorsqu'un placement est effectué, tous les fonds prévoient se comporter comme des investisseurs patients ayant des objectifs à long terme. En outre, tous les fonds seront gérés par le même gestionnaire de portefeuille principal et tous les fonds font partie de la catégorie « actions mondiales » du Comité de normalisation des fonds d'investissement canadiens. Enfin, le niveau de risque et l'horizon de placement de chaque fonds seront les mêmes; ils sont destinés aux investisseurs qui recherchent un fonds d'actions mondiales présentant un risque faible à moyen et qui investissent de moyen à long terme.

Procédures concernant la restructuration

Veillez vous reporter à la rubrique « **Procédure concernant les restructurations proposées** », à la page 4, pour obtenir des renseignements sur les procédures concernant la restructuration.

Incidences fiscales de la restructuration pour les porteurs de parts du Fonds

Veillez vous reporter à la rubrique « **Incidences fiscales de la restructuration pour les porteurs de parts du Fonds** », à la page 34, pour consulter un résumé général des incidences fiscales de la restructuration et à la rubrique « **Incidences fiscales** » du prospectus simplifié courant des Fonds communs de placement Canada Vie (auparavant, la Gamme de fonds Quadrus) pour consulter un résumé des incidences fiscales de la détention de parts de fonds qui seront également applicables à la détention de parts du Fonds d'actions étrangères Canada Vie après la restructuration.

Transition proposée des séries pour mettre en œuvre la restructuration

La série de parts du Fonds d'actions étrangères Canada Vie que vous recevrez par suite de la restructuration dépend de la série de parts de Fonds que vous détenez, comme il est indiqué dans le tableau ci-après.

Parts de Fonds que vous détenez	Parts du Fonds d'actions étrangères Canada Vie que vous recevrez ¹
Série Q	Série Q
Série D5	Série D5
Série H	Série H
Série H5	Série H5
Série HW	Série HW
Série HW5	Série HW5
Série L	Série L
Série L5	Série L5
Série N	Série N
Série N5	Série N5
Série QF	Série QF
Série QF5	Série QF5
Série QFW	Série QFW
Série QFW5	Série QFW5
Série S	Série S
Série CL	Série R

¹ Ces séries n'existent pas à l'heure actuelle, mais elles seront créées avant la restructuration. Par conséquent, nous vous avons envoyé l'aperçu du fonds de la série du Fonds qui correspond à la série du Fonds d'actions étrangères Canada Vie que vous recevrez à la restructuration, étant donné qu'aucun aperçu du fonds n'existe pour cette série en ce moment.

Sommaire des parts avec droit de vote

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de chaque série. Le tableau suivant indique le nombre de parts de chaque série touchée du Fonds qui étaient émises et en circulation au 29 janvier 2021 (pour les besoins de la présente rubrique, les « parts avec droit de vote »).

Série	Nombre de parts avec droit de vote
Série Q	3 488 398,802
Série D5	1 927,416
Série H	347 595,85
Série H5	1 371,542
Série HW	76 658,562
Série HW5	88,038
Série L	1 554 793,844
Série L5	9 809,779
Série N	3 653 996,058
Série N5	12 726,294
Série QF	1 368 460,222
Série QF5	9 030,284
Série QFW	213 667,773
Série QFW5	88,038
Série S	50 606 563,798
Série CL	3 954 377,485

Principaux porteurs

Au 29 janvier 2021, un investisseur détenait 10 % ou plus des parts avec droit de vote du Fonds.

Investisseur	Nombre de parts avec droit de vote détenues	Pourcentage des parts avec droit de vote
LONDON LIFE – FOREIGN EQUITY FUND 3,02 MF	38 907 908,872	18,71 %

Si Mackenzie ou un fonds géré par Mackenzie est directement propriétaire de parts avec droit de vote du Fonds, il s'abstiendra de voter à l'égard de ces parts à l'assemblée extraordinaire.

À la fermeture des bureaux le 29 janvier 2021, les administrateurs et les membres de la haute direction de Mackenzie étaient propriétaires de moins de 1 % des parts avec droit de vote du Fonds.

Frais et charges

Si la restructuration est mise en œuvre, les porteurs de parts de Fonds paieront les mêmes frais de gestion et d'administration à l'égard des parts de la série correspondante du Fonds d'actions étrangères Canada Vie qu'ils reçoivent par suite de la restructuration.

Le tableau suivant indique les frais de gestion et les frais d'administration versés par le Fonds pour l'exercice clos le 31 mars 2020 et la période allant du 1^{er} avril 2020 au 29 janvier 2021.

Frais	Montant (\$) Exercice clos le 31 mars 2020	Montant (\$) Période allant du 1 ^{er} avril 2020 au 29 janvier 2021
Frais de gestion	148 049,86 \$	493 818,02 \$
Frais d'administration	28 875,07 \$	96 359,71 \$

Recommandation

Mackenzie vous recommande de voter en faveur de la restructuration proposée telle qu'elle est décrite dans la résolution pertinente jointe à l'annexe A.

Restructuration proposée du Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie avec le Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Canada Vie

Restructuration proposée

À l'assemblée extraordinaire du Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie (pour les besoins de la présente rubrique, le « **Fonds** »), il sera demandé aux investisseurs qui détiennent des parts des séries touchées d'examiner une résolution approuvant la restructuration et de voter à cet égard.

Si la restructuration proposée obtient l'ensemble des approbations requises des investisseurs et des organismes de réglementation et que Mackenzie décide d'aller de l'avant, les investisseurs qui détiennent des parts d'une série touchée du Fonds remettront ces parts et recevront des parts de la série correspondante du Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Canada Vie après la fermeture des bureaux le 16 avril 2021 ou vers cette date (dans la présente rubrique, la « **date de restructuration** »), comme il est indiqué dans le tableau ci-après. La mise en œuvre de la restructuration pourrait être reportée à une date ultérieure à l'appréciation de Mackenzie ou la restructuration pourrait ne pas être mise en œuvre s'il est jugé dans l'intérêt du Fonds, du Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Canada Vie ou de leurs investisseurs d'agir ainsi.

Le Fonds est admissible, et le Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Canada Vie devrait être réputé admissible, à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la Loi de l'impôt à tout moment important.

Contexte

Les objectifs de placement du Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Canada Vie et du Fonds SEC (décrit ci-après) seront identiques à ceux du Fonds et leurs stratégies de placement et procédures d'évaluation seront essentiellement identiques à celles du Fonds. Les frais de gestion et les frais d'administration du Fonds Canada Vie seront identiques à ceux du Fonds. Pour que la restructuration soit réalisée dans le cadre d'une opération avec report d'impôt, certains éléments d'actif du Fonds seront transférés à un fonds nouvellement créé, la SEC Mackenzie CL Croissance toutes capitalisations américaines (dans la présente rubrique, le « **Fonds SEC** »), et des parts de ce fonds seront émises en faveur du Fonds. Une tranche des parts du Fonds SEC seront transférées au Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Canada Vie en fonction du pourcentage de transfert. Au fur et à mesure que le Fonds SEC disposera des éléments d'actif du portefeuille, dans le cours normal des activités, à l'appréciation des gestionnaires de portefeuille, le produit sera transféré au Fonds et au Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Canada Vie et réinvesti par ces fonds, et le Fonds SEC sera, au bout du compte, dissous. Aucuns frais de gestion, frais d'administration ou autres frais (sauf les frais qui auraient été assumés par ailleurs au niveau du Fonds en l'absence d'une restructuration) ne seront facturés au Fonds SEC. Tous ces fonds visent la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des actions ordinaires de sociétés américaines de toutes les tailles, allant de grandes sociétés bien établies à de petites sociétés en croissance. Tous les fonds adoptent un style de placement axé sur la croissance et peuvent investir jusqu'à 30 % de leurs actifs dans des titres d'émetteurs non américains. En outre, tous les fonds seront gérés par le même gestionnaire de portefeuille principal et tous les fonds font partie de la catégorie « actions américaines » du Comité de normalisation des fonds d'investissement canadiens. Enfin, le niveau de risque et l'horizon de placement de chaque fonds seront les mêmes; ils sont destinés aux investisseurs qui recherchent un fonds d'actions américaines présentant un risque moyen et qui investissent de moyen à long terme.

Procédures concernant la restructuration

Veillez vous reporter à la rubrique « **Procédure concernant les restructurations proposées** », à la page 4, pour obtenir des renseignements sur les procédures concernant la restructuration.

Incidences fiscales de la restructuration pour les porteurs de parts du Fonds

Veillez vous reporter à la rubrique « **Incidences fiscales de la restructuration pour les porteurs de parts du Fonds** », à la page 34, pour consulter un résumé général des incidences fiscales de la restructuration et à la rubrique « **Incidences fiscales** » du prospectus simplifié courant des Fonds communs de placement Canada Vie (auparavant, la Gamme de fonds Quadrus) pour consulter un résumé des incidences fiscales de la détention de parts de fonds qui seront également applicables à la détention de parts du Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Canada Vie après la restructuration.

Transition proposée des séries pour mettre en œuvre la restructuration

La série de parts du Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Canada Vie que vous recevrez par suite de la restructuration dépend de la série de parts de Fonds que vous détenez, comme il est indiqué dans le tableau ci-après.

Parts de Fonds que vous détenez	Parts du Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Canada Vie que vous recevrez ¹
Série Q	Série Q
Série H	Série H
Série HW	Série HW
Série I	Série I
Série L	Série L
Série N	Série N
Série QF	Série QF
Série QFW	Série QFW
Série S	Série S
Série CL	Série R

¹ Ces séries n'existent pas à l'heure actuelle, mais elles seront créées avant la restructuration. Par conséquent, nous vous avons envoyé l'aperçu du fonds de la série du Fonds qui correspond à la série du Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Canada Vie que vous recevrez à la restructuration, étant donné qu'aucun aperçu du fonds n'existe pour cette série en ce moment.

Sommaire des parts avec droit de vote

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de chaque série. Le tableau suivant indique le nombre de parts de chaque série touchée du Fonds qui étaient émises et en circulation au 29 janvier 2021 (pour les besoins de la présente rubrique, les « **parts avec droit de vote** »).

Série	Nombre de parts avec droit de vote
Série Q	4 093 290,222
Série H	123 171,801
Série HW	105 632,132
Série I	100,000
Série L	971 188,128

Série	Nombre de parts avec droit de vote
Série N	690 167,687
Série QF	369 696,891
Série QFW	151 801,701
Série S	15 745 594,348
Série CL	1 414 281,748

Principaux porteurs

Au 29 janvier 2021, deux investisseurs détenaient 10 % ou plus des parts avec droit de vote du Fonds.

Investisseur	Nombre de parts avec droit de vote détenues	Pourcentage des parts avec droit de vote
CANADA LIFE – US GROWTH LEADERS FUND	10 013 325,082	30,40 %
LONDON LIFE – US GROWTH LEADERS FUND 2,10 MF	5 457 884,181	16,57 %

Si Mackenzie ou un fonds géré par Mackenzie est directement propriétaire de parts avec droit de vote du Fonds, il s'abstiendra de voter à l'égard de ces parts à l'assemblée extraordinaire.

À la fermeture des bureaux le 29 janvier 2021, les administrateurs et les membres de la haute direction de Mackenzie étaient propriétaires de moins de 1 % des parts avec droit de vote du Fonds.

Frais et charges

Si la restructuration est mise en œuvre, les porteurs de parts de Fonds paieront les mêmes frais de gestion et d'administration à l'égard des parts de la série correspondante du Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Canada Vie qu'ils reçoivent par suite de la restructuration.

Le tableau suivant indique les frais de gestion et les frais d'administration versés par le Fonds pour l'exercice clos le 31 mars 2020 et la période allant du 1^{er} avril 2020 au 29 janvier 2021.

Frais	Montant (\$) Exercice clos le 31 mars 2020	Montant (\$) Période allant du 1 ^{er} avril 2020 au 29 janvier 2021
Frais de gestion	2 901,99 \$	19 570,02 \$
Frais d'administration	562,96 \$	3 794,39 \$

Recommandation

Mackenzie vous recommande de voter en faveur de la restructuration proposée telle qu'elle est décrite dans la résolution pertinente jointe à l'annexe A.

Restructuration proposée du Fonds de dividendes canadiens Mackenzie avec le Fonds de dividendes canadiens Canada Vie

Restructuration proposée

À l'assemblée extraordinaire du Fonds de dividendes canadiens Mackenzie (pour les besoins de la présente rubrique, le « **Fonds** »), il sera demandé aux investisseurs qui détiennent des parts des séries touchées d'examiner une résolution approuvant la restructuration et de voter à cet égard.

Si la restructuration proposée obtient l'ensemble des approbations requises des investisseurs et des organismes de réglementation et que Mackenzie décide d'aller de l'avant, les investisseurs qui détiennent des parts d'une série touchée du Fonds remettront ces parts et recevront des parts de la série correspondante du Fonds de dividendes canadiens Canada Vie après la fermeture des bureaux le 2 avril 2021 ou vers cette date (dans la présente rubrique, la « **date de restructuration** »), comme il est indiqué dans le tableau ci-après. La mise en œuvre de la restructuration pourrait être reportée à une date ultérieure à l'appréciation de Mackenzie ou la restructuration pourrait ne pas être mise en œuvre s'il est jugé dans l'intérêt du Fonds, du Fonds de dividendes canadiens Canada Vie ou de leurs investisseurs d'agir ainsi.

Le Fonds est admissible, et le Fonds de dividendes canadiens Canada Vie devrait être réputé admissible, à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la Loi de l'impôt à tout moment important.

Contexte

Les objectifs de placement du Fonds de dividendes canadiens Canada Vie et du Fonds SEC (décrit ci-après) seront identiques à ceux du Fonds et leurs stratégies de placement et procédures d'évaluation seront essentiellement identiques à celles du Fonds. Les frais de gestion et les frais d'administration du Fonds Canada Vie seront identiques à ceux du Fonds. Pour que la restructuration soit réalisée dans le cadre d'une opération avec report d'impôt, certains éléments d'actif du Fonds seront transférés à un fonds nouvellement créé, la SEC Mackenzie CL Dividendes canadiens (dans la présente rubrique, le « **Fonds SEC** »), et des parts de ce fonds seront émises en faveur du Fonds. Une tranche des parts du Fonds SEC seront transférées au Fonds de dividendes canadiens Canada Vie en fonction du pourcentage de transferts. Au fur et à mesure que le Fonds SEC disposera des éléments d'actif du portefeuille, dans le cours normal des activités, à l'appréciation des gestionnaires de portefeuille, le produit sera transféré au Fonds et au Fonds de dividendes canadiens Canada Vie et réinvesti par ces fonds, et le Fonds SEC sera, au bout du compte, dissous. Aucuns frais de gestion, frais d'administration ou autres frais (sauf les frais qui auraient été assumés par ailleurs au niveau du Fonds restructuré en l'absence d'une restructuration) ne seront facturés au Fonds SEC. Tous ces fonds visent à obtenir des rendements supérieurs à long terme grâce une croissance du capital et à un revenu de dividendes, moyennant un risque inférieur à la moyenne, en investissant principalement dans des actions ordinaires et privilégiées de sociétés canadiennes. De plus, le gestionnaire de portefeuille cherche à gérer les portefeuilles de façon à ce que leur rendement soit supérieur à celui de l'indice composé de dividendes S&P/TSX, et aucun des fonds n'investira plus de 30 % de son actif dans des titres étrangers. En outre, tous les fonds seront gérés par le même gestionnaire de portefeuille principal et tous les fonds font partie de la catégorie « dividendes et revenu canadiens » du Comité de normalisation des fonds d'investissement canadiens. Enfin, le niveau de risque et l'horizon de placement de chaque fonds seront les mêmes; ils sont destinés aux investisseurs qui recherchent un fonds axé sur le revenu canadien présentant un risque faible à moyen et qui investissent de moyen à long terme.

Procédures concernant la restructuration

Veillez vous reporter à la rubrique « **Procédure concernant les restructurations proposées** », à la page 4, pour obtenir des renseignements sur les procédures concernant la restructuration.

Incidences fiscales de la restructuration pour les porteurs de parts du Fonds

Veillez vous reporter à la rubrique « **Incidences fiscales de la restructuration pour les porteurs de parts du Fonds** » à la page 34 pour consulter un résumé général des incidences fiscales de la restructuration et à la rubrique « **Incidences fiscales** » du prospectus simplifié courant des Fonds communs de placement Canada Vie (auparavant, la Gamme de fonds Quadrus) pour consulter un résumé des incidences fiscales de la détention de parts de fonds qui seront également applicables à la détention de parts du Fonds de dividendes canadiens Canada Vie après la restructuration.

Transition proposée des séries pour mettre en œuvre la restructuration

La série de parts du Fonds de dividendes canadiens Canada Vie que vous recevrez par suite de la restructuration dépend de la série de parts de Fonds que vous détenez, comme il est indiqué dans le tableau ci-après.

Parts de Fonds que vous détenez	Parts du Fonds de dividendes canadiens Canada Vie que vous recevrez ¹
Série Q	Série Q
Série D5	Série D5
Série D8	Série D8
Série H	Série H
Série H5	Série H5
Série HW	Série HW
Série HW5	Série HW5
Série L	Série L
Série L5	Série L5
Série L8	Série L8
Série N	Série N
Série N5	Série N5
Série QF	Série QF
Série QF5	Série QF5
Série QFW	Série QFW
Série QFW5	Série QFW5
Série S	Série S
Série CL	Série R

¹ Ces séries n'existent pas à l'heure actuelle, mais elles seront créées avant la restructuration. Par conséquent, nous vous avons envoyé l'aperçu du fonds de la série du Fonds qui correspond à la série du Fonds de dividendes canadiens Canada Vie que vous recevrez à la restructuration, étant donné qu'aucun aperçu du fonds n'existe pour cette série en ce moment.

Sommaire des parts avec droit de vote

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de chaque série. Le tableau suivant indique le nombre de parts de chaque série touchée du Fonds qui étaient émises et en circulation au 29 janvier 2021 (pour les besoins de la présente rubrique, les « parts avec droit de vote »).

Série	Nombre de parts avec droit de vote
Série Q	5 885 375,078
Série D5	12 977,824
Série D8	76 245,039
Série H	197 205,425
Série H5	2 404,192
Série HW	187 285,253
Série HW5	1 948,719
Série L	2 627 796,88
Série L5	16 985,827
Série L8	11 854,201
Série N	694 645,99
Série N5	24 508,137
Série QF	226 769,186
Série QF5	1 937,701
Série QFW	48 911,097
Série QFW5	78,207
Série S	13 060 220,865
Série CL	26 243,934

Principaux porteurs

Au 29 janvier 2021, quatre investisseurs détenaient 10 % ou plus des parts avec droit de vote du Fonds.

Investisseur	Nombre de parts avec droit de vote détenues	Pourcentage des parts avec droit de vote
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ À RISQUE GÉRÉ IG	38 308 976,957	15,62 %
PORTEFEUILLE ACCENT CROISSANCE À RISQUE GÉRÉ IG	27 441 755,755	11,19 %
PORTEFEUILLE DE REVENU ÉQUILIBRÉ À RISQUE GÉRÉ IG	26 540 018,550	10,82 %
LONDON LIFE – DIVIDEND FUND 2,09 MX	11 646 083,136	11,26 %

Si Mackenzie ou un fonds géré par Mackenzie est directement propriétaire de parts avec droit de vote du Fonds, il s'abstiendra de voter à l'égard de ces parts à l'assemblée extraordinaire.

À la fermeture des bureaux le 29 janvier 2021, les administrateurs et les membres de la haute direction de Mackenzie étaient propriétaires de moins de 1 % des parts avec droit de vote du Fonds.

Frais et charges

Si la restructuration est mise en œuvre, les porteurs de parts de Fonds paieront les mêmes frais de gestion et d'administration à l'égard des parts de la série correspondante du Fonds de dividendes canadiens Canada Vie qu'ils reçoivent par suite de la restructuration.

Le tableau suivant indique les frais de gestion et les frais d'administration versés par le Fonds pour l'exercice clos le 31 mars 2020 et la période allant du 1^{er} avril 2020 au 29 janvier 2021.

Frais	Montant (\$) Exercice clos le 31 mars 2020	Montant (\$) Période allant du 1 ^{er} avril 2020 au 29 janvier 2021
Frais de gestion	38 260,66 \$	119 302,70 \$
Frais d'administration	8 217,67 \$	25 453,16 \$

Recommandation

Mackenzie vous recommande de voter en faveur de la restructuration proposée telle qu'elle est décrite dans la résolution pertinente jointe à l'annexe A.

Restructuration proposée du Fonds canadien de croissance Mackenzie avec le Fonds de croissance principalement canadienne Canada Vie

Restructuration proposée

À l'assemblée extraordinaire du Fonds canadien de croissance Mackenzie (pour les besoins de la présente rubrique, le « **Fonds** »), il sera demandé aux investisseurs qui détiennent des parts des séries touchées d'examiner une résolution approuvant la restructuration et de voter à cet égard.

Si la restructuration proposée obtient l'ensemble des approbations requises des investisseurs et des organismes de réglementation et que Mackenzie décide d'aller de l'avant, les investisseurs qui détiennent des parts d'une série touchée du Fonds remettront ces parts et recevront des parts de la série correspondante du Fonds de croissance principalement canadienne Canada Vie après la fermeture des bureaux le 16 avril 2021 ou vers cette date (dans la présente rubrique, la « **date de restructuration** »), comme il est indiqué dans le tableau ci-après. La mise en œuvre de la restructuration pourrait être reportée à une date ultérieure à l'appréciation de Mackenzie ou la restructuration pourrait ne pas être mise en œuvre s'il est jugé dans l'intérêt du Fonds, du Fonds de croissance principalement canadienne Canada Vie ou de leurs investisseurs d'agir ainsi.

Le Fonds est admissible, et le Fonds de croissance principalement canadienne Canada Vie, devrait être réputé admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la Loi de l'impôt à tout moment important.

Contexte

Les objectifs de placement du Fonds de croissance principalement canadienne Canada Vie et du Fonds SEC (décrit ci-après) seront identiques à ceux du Fonds et leurs stratégies de placement et procédures d'évaluation seront essentiellement identiques à celles du Fonds. Les frais de gestion et les frais d'administration du Fonds Canada Vie seront identiques à ceux du Fonds. Pour que la restructuration soit réalisée dans le cadre d'une opération avec report d'impôt, certains éléments d'actif du Fonds seront transférés à un fonds nouvellement créé, la SEC Mackenzie CL Canadien de croissance (dans la présente rubrique, le « **Fonds SEC** »), et des parts de ce fonds seront émises en faveur du Fonds. Une tranche des parts du Fonds SEC seront transférées au Fonds de croissance principalement canadienne Canada Vie en fonction du pourcentage de transfert. Au fur et à mesure que le Fonds SEC disposera des éléments d'actif du portefeuille, dans le cours normal des activités, à l'appréciation des gestionnaires de portefeuille, le produit sera transféré au Fonds et au Fonds de croissance principalement canadienne Canada Vie et réinvesti par ces fonds, et le Fonds SEC sera, au bout du compte, dissous. Aucuns frais de gestion, frais d'administration ou autres frais (sauf les frais qui auraient été assumés par ailleurs au niveau du Fonds restructuré en l'absence d'une restructuration) ne seront facturés au Fonds SEC. Tous ces fonds effectuent surtout des placements dans des titres de capitaux propres émis par des sociétés canadiennes en vue d'obtenir une croissance du capital à long terme et un taux de rendement raisonnable. Aucun des fonds n'investira plus de 49 % de son actif dans des titres étrangers. En outre, tous les fonds seront gérés par le même gestionnaire de portefeuille principal et tous les fonds font partie de la catégorie « Actions principalement canadiennes » du Comité de normalisation des fonds d'investissement canadiens. Enfin, le niveau de risque et l'horizon de placement de chaque fonds seront les mêmes; ils sont destinés aux investisseurs qui recherchent un fonds d'actions canadiennes présentant un risque faible à moyen et qui investissent de moyen à long terme.

Procédures concernant la restructuration

Veillez vous reporter à la rubrique « **Procédure concernant les restructurations proposées** », à la page 4, pour obtenir des renseignements sur les procédures concernant la restructuration.

Incidences fiscales de la restructuration pour les porteurs de parts du Fonds

Veillez vous reporter à la rubrique « **Incidences fiscales de la restructuration pour les porteurs de parts du Fonds** », à la page 34, pour consulter un résumé général des incidences fiscales de la restructuration et à la rubrique « **Incidences fiscales** » du prospectus simplifié courant des Fonds communs de placement Canada Vie (auparavant, la Gamme de fonds Quadrus) pour consulter un résumé des incidences fiscales de la détention de parts de fonds qui seront également applicables à la détention de parts du Fonds de croissance principalement canadienne Canada Vie après la restructuration.

Transition proposée des séries pour mettre en œuvre la restructuration

La série de parts du Fonds de croissance principalement canadienne Canada Vie que vous recevrez par suite de la restructuration dépend de la série de parts de Fonds que vous détenez, comme il est indiqué dans le tableau ci-après.

Parts de Fonds que vous détenez	Parts du Fonds de croissance principalement canadienne Canada Vie que vous recevrez ¹
Série Q	Série Q
Série D5	Série D5
Série D8	Série D8
Série H	Série H
Série H5	Série H5
Série HW	Série HW
Série HW5	Série HW5
Série L	Série L
Série L5	Série L5
Série L8	Série L8
Série N	Série N
Série N5	Série N5
Série QF	Série QF
Série QF5	Série QF5
Série QFW	Série QFW
Série QFW5	Série QFW5
Série S	Série S

¹ Ces séries n'existent pas à l'heure actuelle, mais elles seront créées avant la restructuration. Par conséquent, nous vous avons envoyé l'aperçu du fonds de la série du Fonds qui correspond à la série du Fonds de croissance principalement canadienne Canada Vie que vous recevrez à la restructuration, étant donné qu'aucun aperçu du fonds n'existe pour cette série en ce moment.

Sommaire des parts avec droit de vote

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de chaque série. Le tableau suivant indique le nombre de parts de chaque série touchée du Fonds qui étaient émises et en circulation au 29 janvier 2021 (pour les besoins de la présente rubrique, les « parts avec droit de vote »).

Série	Nombre de parts avec droit de vote
Série Q	8 216 672,054
Série D5	14 578,529
Série D8	15 817,894
Série H	235 766,628
Série H5	3 101,040
Série HW	166 641,767
Série HW5	80,645
Série L	2 340 068,885
Série L5	7 898,146
Série L8	30 752,334
Série N	1 954 683,294
Série N5	32 073,267
Série QF	835 289,985
Série QF5	10 148,215
Série QFW	181 509,250
Série QFW5	81,050
Série S	13 016 220,629

Principaux porteurs

Au 29 janvier 2021, aucun investisseur ne détenait 10 % ou plus des parts avec droit de vote du Fonds.

Si Mackenzie ou un fonds géré par Mackenzie est directement propriétaire de parts avec droit de vote du Fonds, il s'abstiendra de voter à l'égard de ces parts à l'assemblée extraordinaire.

À la fermeture des bureaux le 29 janvier 2021, les administrateurs et les membres de la haute direction de Mackenzie étaient propriétaires de moins de 1 % des parts avec droit de vote du Fonds.

Frais et charges

Si la restructuration est mise en œuvre, les porteurs de parts de Fonds paieront les mêmes frais de gestion et d'administration à l'égard des parts de la série correspondante du Fonds de croissance principalement canadienne Canada Vie qu'ils reçoivent par suite de la restructuration.

Le tableau suivant indique les frais de gestion et les frais d'administration versés par le Fonds pour l'exercice clos le 31 mars 2020 et la période allant du 1^{er} avril 2020 au 29 janvier 2021.

Frais	Montant (\$) Exercice clos le 31 mars 2020	Montant (\$) Période allant du 1^{er} avril 2020 au 29 janvier 2021
Frais de gestion	103 692,86 \$	343 217,54 \$
Frais d'administration	21 762,04 \$	71 384,71 \$

Recommandation

Mackenzie vous recommande de voter en faveur de la restructuration proposée telle qu'elle est décrite dans la résolution pertinente jointe à l'annexe A.

Restructuration proposée du Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy avec le Fonds mondial équilibré Canada Vie

Restructuration proposée

À l'assemblée extraordinaire du Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy (pour les besoins de la présente rubrique, le « **Fonds** »), il sera demandé aux investisseurs qui détiennent des parts des séries touchées d'examiner une résolution approuvant la restructuration et de voter à cet égard.

Si la restructuration proposée obtient l'ensemble des approbations requises des investisseurs et des organismes de réglementation et que Mackenzie décide d'aller de l'avant, les investisseurs qui détiennent des parts d'une série touchée du Fonds remettront ces parts et recevront des parts de la série correspondante du Fonds mondial équilibré Canada Vie après la fermeture des bureaux le 16 avril 2021 ou vers cette date (dans la présente rubrique, la « **date de restructuration** »), comme il est indiqué dans le tableau ci-après. La mise en œuvre de la restructuration pourrait être reportée à une date ultérieure à l'appréciation de Mackenzie ou la restructuration pourrait ne pas être mise en œuvre s'il est jugé dans l'intérêt du Fonds, du Fonds mondial équilibré Canada Vie ou de leurs investisseurs d'agir ainsi.

Le Fonds est admissible, et le Fonds mondial équilibré Canada Vie devrait être réputé admissible, à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la Loi de l'impôt à tout moment important.

Contexte

Les objectifs de placement du Fonds mondial équilibré Canada Vie seront identiques à ceux du Fonds et une combinaison des objectifs et des stratégies de placement des Fonds SEC (décrits ci-après) seront essentiellement identiques à ceux du Fonds. Leurs stratégies de placement et procédures d'évaluation seront également essentiellement identiques à celles du Fonds. Les frais de gestion et les frais d'administration du Fonds Canada Vie seront identiques à ceux du Fonds. Pour que la restructuration soit réalisée dans le cadre d'une opération avec report d'impôt, certains éléments d'actif du Fonds seront transférés à l'un des deux fonds nouvellement créés suivants, soit la SEC Mackenzie CL Ivy Mondial équilibré et la SEC Mackenzie CL Ivy Mondial équilibré (Revenu fixe) (dans la présente rubrique, individuellement et collectivement, un et les « **Fonds SEC** »), et des parts de ces fonds seront émises en faveur du Fonds. Une tranche des parts des Fonds SEC seront transférées au Fonds mondial équilibré Canada Vie en fonction du pourcentage de transfert. L'objectif de placement de la SEC Mackenzie CL Ivy Mondial équilibré est de chercher à obtenir une croissance du capital et un revenu régulier en investissant principalement dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe d'émetteurs situés partout dans le monde. L'objectif de placement de la SEC Mackenzie CL Ivy Mondial équilibré (Revenu fixe) est de chercher à obtenir une croissance du capital et un revenu régulier en investissant principalement dans une combinaison de titres à revenu fixe d'émetteurs situés partout dans le monde et/ou d'autres instruments semblables. Au fur et à mesure que chaque Fonds SEC disposera des éléments d'actif du portefeuille, dans le cours normal des activités, à l'appréciation des gestionnaires de portefeuille, le produit sera transféré au Fonds et au Fonds mondial équilibré Canada Vie et réinvesti par ces fonds, et les Fonds SEC seront, au bout du compte, dissous. Aucuns frais de gestion, frais d'administration ou autres frais (sauf les frais qui auraient été assumés par ailleurs au niveau du Fonds restructuré en l'absence d'une restructuration) ne seront facturés aux Fonds SEC. Le Fonds mondial équilibré Canada Vie cherchera à obtenir une croissance du capital et un revenu régulier en investissant principalement dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe d'émetteurs situés partout dans le monde, soit le même objectif que le Fonds. La répartition d'actifs du Fonds Canada Vie sera généralement maintenue dans les fourchettes suivantes : i) de 60 % à 90 % en titres de capitaux propres; et ii) de 10 % à 40 % en titres à revenu fixe, y compris de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, soit une répartition semblable à celle du Fonds. En outre, tous les fonds seront gérés par le même gestionnaire de portefeuille principal et le Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy et le Fonds mondial équilibré Canada Vie font partie de la catégorie « Équilibrés mondiaux d'actions » du Comité de normalisation des fonds d'investissement canadiens. Enfin, le niveau de risque et l'horizon de placement de chaque fonds seront les mêmes; ils sont

destinés aux investisseurs qui recherchent un fonds mondial équilibré présentant un risque faible à moyen et qui investissent à moyen terme.

Procédures concernant la restructuration

Veillez vous reporter à la rubrique « **Procédure concernant les restructurations proposées** », à la page 4, pour obtenir des renseignements sur les procédures concernant la restructuration.

Incidences fiscales de la restructuration pour les porteurs de parts du Fonds

Veillez vous reporter à la rubrique « **Incidences fiscales de la restructuration pour les porteurs de parts du Fonds** », à la page 34, pour consulter un résumé général des incidences fiscales de la restructuration et à la rubrique « **Incidences fiscales** » du prospectus simplifié courant des Fonds communs de placement Canada Vie (auparavant, la Gamme de fonds Quadrus) pour consulter un résumé des incidences fiscales de la détention de parts de fonds qui seront également applicables à la détention de parts du Fonds mondial équilibré Canada Vie après la restructuration.

Transition proposée des séries pour mettre en œuvre la restructuration

La série de parts du Fonds mondial équilibré Canada Vie que vous recevrez par suite de la restructuration dépend de la série de parts de Fonds que vous détenez, comme il est indiqué dans le tableau ci-après.

Parts de Fonds que vous détenez	Parts du Fonds mondial équilibré Canada Vie que vous recevrez ¹
Série Q	Série Q
Série D5	Série D5
Série H	Série H
Série H5	Série H5
Série HW	Série HW
Série HW5	Série HW5
Série L	Série L
Série L5	Série L5
Série N	Série N
Série N5	Série N5
Série QF	Série QF
Série QF5	Série QF5
Série QFW	Série QFW
Série QFW5	Série QFW5
Série S	Série S

¹ Ces séries n'existent pas à l'heure actuelle, mais elles seront créées avant la restructuration. Par conséquent, nous vous avons envoyé l'aperçu du fonds de la série du Fonds qui correspond à la série du Fonds mondial équilibré Canada Vie que vous recevrez à la restructuration, étant donné qu'aucun aperçu du fonds n'existe pour cette série en ce moment.

Sommaire des parts avec droit de vote

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de chaque série. Le tableau suivant indique le nombre de parts de chaque série touchée du Fonds qui étaient émises et en circulation au 29 janvier 2021 (pour les besoins de la présente rubrique, les « parts avec droit de vote »).

Série	Nombre de parts avec droit de vote
Série Q	4 798 591,723
Série D5	24 394,001
Série H	100 569,416
Série H5	2 671,595
Série HW	73 660,228
Série HW5	81,384
Série L	1 579 362,299
Série L5	13 866,378
Série N	725 809,118
Série N5	12 653,055
Série QF	390 713,416
Série QF5	10 713,275
Série QFW	138 585,049
Série QFW5	2 979,556
Série S	21 724 279,093

Principaux porteurs

Au 29 janvier 2021, deux investisseurs détenaient 10 % ou plus des parts avec droit de vote du Fonds.

Investisseur	Nombre de parts avec droit de vote détenues	Pourcentage des parts avec droit de vote
CANADA LIFE – IVY GLOBAL BALANCED FUND CATÉGORIE S	10 176 202,256	11,02 %
LONDON LIFE – IVY GLOBAL BALANCED FUND CATÉGORIE S	10 259 450,647	11,11 %

Si Mackenzie ou un fonds géré par Mackenzie est directement propriétaire de parts avec droit de vote du Fonds, il s'abstiendra de voter à l'égard de ces parts à l'assemblée extraordinaire.

À la fermeture des bureaux le 29 janvier 2021, les administrateurs et les membres de la haute direction de Mackenzie étaient propriétaires de moins de 1 % des parts avec droit de vote du Fonds.

Frais et charges

Si la restructuration est mise en œuvre, les porteurs de parts de Fonds paieront les mêmes frais de gestion et d'administration à l'égard des parts de la série correspondante du Fonds mondial équilibré Canada Vie qu'ils reçoivent par suite de la restructuration.

Le tableau suivant indique les frais de gestion et les frais d'administration versés par le Fonds pour l'exercice clos le 31 mars 2020 et la période allant du 1^{er} avril 2020 au 29 janvier 2021.

Frais	Montant (\$) Exercice clos le 31 mars 2020	Montant (\$) Période allant du 1 ^{er} avril 2020 au 29 janvier 2021
Frais de gestion	37 957,86 \$	115 597,12 \$
Frais d'administration	7 840,46 \$	23 843,67 \$

Recommandation

Mackenzie vous recommande de voter en faveur de la restructuration proposée telle qu'elle est décrite dans la résolution pertinente jointe à l'annexe A.

Restructuration proposée du Fonds de revenu stratégique Mackenzie avec le Fonds de revenu stratégique Canada Vie

Restructuration proposée

À l'assemblée extraordinaire du Fonds de revenu stratégique Mackenzie (pour les besoins de la présente rubrique, le « **Fonds** »), il sera demandé aux investisseurs qui détiennent des parts des séries touchées d'examiner une résolution approuvant la restructuration et de voter à cet égard.

Si la restructuration proposée obtient l'ensemble des approbations requises des investisseurs et des organismes de réglementation et que Mackenzie décide d'aller de l'avant, les investisseurs qui détiennent des parts d'une série touchée du Fonds remettront ces parts et recevront des parts de la série correspondante du Fonds de revenu stratégique Canada Vie après la fermeture des bureaux le 16 avril 2021 ou vers cette date (dans la présente rubrique, la « **date de restructuration** »), comme il est indiqué dans le tableau ci-après. La mise en œuvre de la restructuration pourrait être reportée à une date ultérieure à l'appréciation de Mackenzie ou la restructuration pourrait ne pas être mise en œuvre s'il est jugé dans l'intérêt du Fonds, du Fonds de revenu stratégique Canada Vie ou de leurs investisseurs d'agir ainsi.

Le Fonds est admissible, et le Fonds de revenu stratégique Canada Vie devrait être réputé admissible, à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la Loi de l'impôt à tout moment important.

Contexte

Les objectifs de placement du Fonds de revenu stratégique Canada Vie seront identiques à ceux du Fonds et une combinaison des objectifs et des stratégies de placement des deux Fonds SEC (décrits ci-après) seront essentiellement identiques à ceux du Fonds. Leurs stratégies de placement et procédures d'évaluation seront également essentiellement identiques à celles du Fonds. Les frais de gestion et les frais d'administration du Fonds Canada Vie seront identiques à ceux du Fonds. Pour que la restructuration soit réalisée dans le cadre d'une opération avec report d'impôt, certains éléments d'actif du Fonds seront transférés à l'un des deux fonds nouvellement créés suivants, soit la SEC Mackenzie CL Revenu stratégique et la SEC Mackenzie CL Revenu stratégique (Revenu fixe) (dans la présente rubrique, individuellement et collectivement, un et les « **Fonds SEC** »), et des parts de ces fonds seront émises en faveur du Fonds. Une tranche des parts des Fonds SEC seront transférées au Fonds de revenu stratégique Canada Vie en fonction du pourcentage de transfert. L'objectif de placement de la SEC Mackenzie CL Revenu stratégique est de chercher à offrir un revenu ainsi qu'un potentiel de croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres à revenu fixe et/ou des titres de capitaux propres axés sur le revenu. L'objectif de placement de la SEC Mackenzie CL Revenu stratégique (Revenu fixe) est de chercher à offrir un revenu ainsi qu'un potentiel de croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres à revenu fixe et/ou d'autres instruments semblables. Au fur et à mesure que chaque Fonds SEC disposera des éléments d'actif du portefeuille, dans le cours normal des activités, à l'appréciation des gestionnaires de portefeuille, le produit sera transféré au Fonds et au Fonds de revenu stratégique Canada Vie et réinvesti par ces fonds, et les Fonds SEC seront, au bout du compte, dissous. Aucuns frais de gestion, frais d'administration ou autres frais (sauf les frais qui auraient été assumés par ailleurs au niveau du Fonds restructuré en l'absence d'une restructuration) ne seront facturés aux Fonds SEC. Le Fonds de revenu stratégique Canada Vie cherchera à offrir un revenu assorti un potentiel de croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres à revenu fixe et/ou des titres de capitaux propres axés sur le revenu, soit le même objectif que le Fonds. Le Fonds Canada Vie investira principalement en Amérique du Nord et investira généralement de 30 % à 70 % de son actif dans une catégorie d'actifs donnée, mais pourrait investir de 0 % à 100 % de son actif dans une catégorie d'actifs, comme le fait le Fonds. En outre, tous les fonds seront gérés par le même gestionnaire de portefeuille principal et le Fonds de revenu stratégique Mackenzie et le Fonds de revenu stratégique Canada Vie font partie de la catégorie « Équilibrés canadiens neutres » du Comité de normalisation des fonds d'investissement canadiens. Enfin, le niveau de risque et l'horizon

de placement de chaque fonds seront les mêmes; ils sont destinés aux investisseurs qui recherchent un fonds mondial équilibré présentant un risque faible à moyen et qui investissent à moyen terme.

Procédures concernant la restructuration

Veillez vous reporter à la rubrique « **Procédure concernant les restructurations proposées** », à la page 4, pour obtenir des renseignements sur les procédures concernant la restructuration.

Incidences fiscales de la restructuration pour les porteurs de parts du Fonds

Veillez vous reporter à la rubrique « **Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les porteurs de parts des Fonds** », à la page 34, pour consulter un résumé général des incidences fiscales de la restructuration et à la rubrique « **Incidences fiscales** » du prospectus simplifié courant des Fonds communs de placement Canada Vie (auparavant, la Gamme de fonds Quadrus) pour consulter un résumé des incidences fiscales de la détention de parts de fonds qui seront également applicables à la détention de parts du Fonds de revenu stratégique Canada Vie après la restructuration.

Transition proposée des séries pour mettre en œuvre la restructuration

La série de parts du Fonds de revenu stratégique Canada Vie que vous recevrez par suite de la restructuration dépend de la série de parts de Fonds que vous détenez, comme il est indiqué dans le tableau ci-après.

Parts de Fonds que vous détenez	Parts du Fonds de revenu stratégique Canada Vie que vous recevrez ¹
Série Q	Série Q
Série D5	Série D5
Série D8	Série D8
Série H	Série H
Série H5	Série H5
Série H8	Série H8
Série HW	Série HW
Série HW5	Série HW5
Série HW8	Série HW8
Série L	Série L
Série L5	Série L5
Série L8	Série L8
Série N	Série N
Série N5	Série N5
Série N8	Série N8
Série QF	Série QF
Série QF5	Série QF5

Parts de Fonds que vous détenez	Parts du Fonds de revenu stratégique Canada Vie que vous recevrez ¹
Série QFW	Série QFW
Série QFW5	Série QFW5
Série S	Série S

¹ Ces séries n'existent pas à l'heure actuelle, mais elles seront créées avant la restructuration. Par conséquent, nous vous avons envoyé l'aperçu du fonds de la série du Fonds qui correspond à la série du Fonds de revenu stratégique Canada Vie que vous recevrez à la restructuration, étant donné qu'aucun aperçu du fonds n'existe pour cette série en ce moment.

Sommaire des parts avec droit de vote

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de chaque série. Le tableau suivant indique le nombre de parts de chaque série touchée du Fonds qui étaient émises et en circulation au 29 janvier 2021 (pour les besoins de la présente rubrique, les « parts avec droit de vote »).

Série	Nombre de parts avec droit de vote
Série Q	17 264 448,72
Série D5	102 085,064
Série D8	120 312,526
Série H	748 633,986
Série H5	9 802,322
Série H8	91,863
Série HW	565 049,059
Série HW5	19 522,886
Série HW8	74,561
Série L	6 093 881,277
Série L5	247 271,004
Série L8	74 567,482
Série N	3 365 461,552
Série N5	81 723,932
Série N8	13 722,007
Série QF	778 355,608
Série QF5	19 968,461
Série QFW	338 094,466
Série QFW5	149,620
Série S	13 481 275,539

Principaux porteurs

Au 29 janvier 2021, aucun investisseur ne détenait 10 % ou plus des parts avec droit de vote du Fonds.

Si Mackenzie ou un fonds géré par Mackenzie est directement propriétaire de parts avec droit de vote du Fonds, il s'abstiendra de voter à l'égard de ces parts à l'assemblée extraordinaire.

À la fermeture des bureaux le 29 janvier 2021, les administrateurs et les membres de la haute direction de Mackenzie étaient propriétaires de moins de 1 % des parts avec droit de vote du Fonds.

Frais et charges

Si la restructuration est mise en œuvre, les porteurs de parts de Fonds paieront les mêmes frais de gestion et d'administration à l'égard des parts de la série correspondante du Fonds de revenu stratégique Canada Vie qu'ils reçoivent par suite de la restructuration.

Le tableau suivant indique les frais de gestion et les frais d'administration versés par le Fonds pour l'exercice clos le 31 mars 2020 et la période allant du 1^{er} avril 2020 au 29 janvier 2021.

Frais	Montant (\$) Exercice clos le 31 mars 2020	Montant (\$) Période allant du 1 ^{er} avril 2020 au 29 janvier 2021
Frais de gestion	55 265,34 \$	160 108,64 \$
Frais d'administration	12 697,32 \$	36 819,74 \$

Recommandation

Mackenzie vous recommande de voter en faveur de la restructuration proposée telle qu'elle est décrite dans la résolution pertinente jointe à l'annexe A.

Restructuration imposable

Restructuration proposée du Fonds de revenu à taux variable Mackenzie avec le Fonds de revenu à taux variable Canada Vie

Restructuration proposée

À l'assemblée extraordinaire du Fonds de revenu à taux variable Mackenzie (pour les besoins de la présente rubrique, le « **Fonds** »), il sera demandé aux investisseurs qui détiennent des parts des séries touchées d'examiner une résolution approuvant la restructuration et de voter à cet égard.

Si la restructuration proposée obtient l'ensemble des approbations requises des investisseurs et des organismes de réglementation et que Mackenzie décide d'aller de l'avant, les investisseurs qui détiennent des parts d'une série touchée du Fonds remettront ces parts au Fonds de revenu à taux variable Canada Vie en échange de parts de la série correspondante du Fonds de revenu à taux variable Canada Vie après la fermeture des bureaux le 2 avril 2021 ou vers cette date (dans la présente rubrique, la « **date de restructuration** »), comme il est indiqué dans le tableau ci-après. La mise en œuvre de la restructuration pourrait être reportée à une date ultérieure à

l'appréciation de Mackenzie ou la restructuration pourrait ne pas être mise en œuvre s'il est jugé dans l'intérêt du Fonds, du Fonds de revenu à taux variable Canada Vie ou de leurs investisseurs d'agir ainsi.

Le Fonds est admissible, et le Fonds de revenu à taux variable Canada Vie devrait être réputé admissible, à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la Loi de l'impôt à tout moment important.

Contexte

Les objectifs de placement et les frais de gestion et d'administration du Fonds de revenu à taux variable Canada Vie seront identiques ou essentiellement identiques à ceux du Fonds et ses stratégies de placement et procédures d'évaluation seront essentiellement identiques à celles du Fonds. Les deux fonds visent à générer un revenu régulier en investissant principalement dans des titres de créance à taux variable et d'autres instruments de créance à taux variable d'émetteurs situés n'importe où dans le monde. Au départ, le Fonds de revenu à taux variable Canada Vie atteindra son objectif de placement en investissant la quasi-totalité de son actif dans le Fonds, et il investira environ 5 % de son actif dans un fonds d'investissement géré par un gestionnaire non membre de son groupe. En outre, les deux fonds font partie de la catégorie « Prêts à taux variable » du Comité de normalisation des fonds d'investissement canadiens. Enfin, le niveau de risque et l'horizon de placement de chaque fonds seront les mêmes; ils sont destinés aux investisseurs qui recherchent un fonds à revenu fixe présentant un risque faible à moyen et qui investissent de court à moyen terme.

Restructuration dans le cadre d'une opération imposable

Afin d'offrir aux investisseurs qui détiennent leurs parts du Fonds de revenu à taux variable Mackenzie à l'extérieur d'un compte enregistré la capacité de continuer de tirer avantage indirectement des pertes en capital importantes du Fonds de revenu à taux variable Mackenzie après la restructuration, Mackenzie a décidé d'effectuer la restructuration dans le cadre d'une opération imposable. Par conséquent, à la date de restructuration, l'échange des parts d'un investisseur des séries touchées contre des parts du Fonds de revenu à taux variable Canada Vie sera réalisé sur une base imposable. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les porteurs de parts des Fonds** », à la page 34, pour consulter un résumé général des incidences fiscales de la restructuration.

Prévision concernant les pertes en capital nettes déductibles en date du 29 janvier 2021

En date du 29 janvier 2021, Mackenzie estime que le Fonds aura, vers la date de restructuration, des pertes en capital nettes déductibles d'environ 1 118 398 \$. Le montant des pertes en capital nettes du Fonds pourrait changer considérablement entre le moment de l'envoi de la présente circulaire et la date de restructuration. Les porteurs des séries touchées pourront continuer de se prévaloir des reports de pertes prospectifs en raison du placement du Fonds Canada Vie dans le Fonds. Mackenzie estime que réaliser la restructuration de cette façon est dans l'intérêt des investisseurs.

Procédures concernant la restructuration

Veuillez vous reporter à la rubrique « **Procédure concernant les restructurations proposées** », à la page 4, pour obtenir des renseignements sur les procédures concernant la restructuration.

Incidences fiscales de la restructuration pour les porteurs de parts du Fonds

Veuillez vous reporter à la rubrique « **Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les porteurs de parts des Fonds** », à la page 34, pour consulter un résumé général des incidences fiscales de la restructuration et à la rubrique « **Incidences fiscales** » du prospectus simplifié courant des Fonds communs de placement Canada Vie (auparavant, la Gamme de fonds Quadrus) pour consulter un résumé des incidences fiscales de la détention de parts de fonds qui seront également applicables à la détention de parts du Fonds de revenu à taux variable Canada Vie après la restructuration.

Transition proposée des séries pour mettre en œuvre la restructuration

La série de parts du Fonds de revenu à taux variable Canada Vie que vous recevrez par suite de la restructuration dépend de la série de parts de Fonds que vous détenez, comme il est indiqué dans le tableau ci-après.

Parts de Fonds que vous détenez	Parts du Fonds de revenu à taux variable Canada Vie que vous recevrez ¹
Série Q	Série Q
Série H	Série H
Série HW	Série HW
Série L	Série L
Série N	Série N
Série QF	Série QF
Série QFW	Série QFW
Série S	Série S
Série CL	Série R

¹ Ces séries n'existent pas à l'heure actuelle, mais elles seront créées avant la restructuration. Par conséquent, nous vous avons envoyé l'aperçu du fonds de la série du Fonds qui correspond à la série du Fonds de revenu à taux variable Canada Vie que vous recevrez à la restructuration, étant donné qu'aucun aperçu du fonds n'existe pour cette série en ce moment.

Sommaire des parts avec droit de vote

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de chaque série. Le tableau suivant indique le nombre de parts de chaque série touchée du Fonds qui étaient émises et en circulation au 29 janvier 2021 (pour les besoins de la présente rubrique, les « parts avec droit de vote »).

Série	Nombre de parts avec droit de vote
Série Q	2 563 240,978
Série H	333 391,595
Série HW	37 707,951
Série L	1 099 481,183
Série N	1 287 623,793
Série QF	268 557,947
Série QFW	32 923,920
Série S	17 808 204,179
Série CL	236 947,095

Principaux porteurs

Au 29 janvier 2021, un investisseur détenait 10 % ou plus des parts avec droit de vote du Fonds.

Investisseur	Nombre de parts avec droit de vote détenues	Pourcentage des parts avec droit de vote
LONDON LIFE – FLOATING RATE INCOME FUND 8,23 MF	11 588 553,629	18,31 %

Si Mackenzie ou un fonds géré par Mackenzie est directement propriétaire de parts avec droit de vote du Fonds, il s'abstiendra de voter à l'égard de ces parts à l'assemblée extraordinaire.

À la fermeture des bureaux le 29 janvier 2021, les administrateurs et les membres de la haute direction de Mackenzie étaient propriétaires de moins de 1 % des parts avec droit de vote du Fonds.

Frais et charges

Si la restructuration est mise en œuvre, les porteurs de parts de Fonds paieront les mêmes frais de gestion et d'administration à l'égard des parts de la série correspondante du Fonds de revenu à taux variable Canada Vie qu'ils reçoivent par suite de la restructuration.

Le tableau suivant indique les frais de gestion et les frais d'administration versés par le Fonds pour l'exercice clos le 31 mars 2020 et la période allant du 1^{er} avril 2020 au 29 janvier 2021.

Frais	Montant (\$) Exercice clos le 31 mars 2020	Montant (\$) Période allant du 1 ^{er} avril 2020 au 29 janvier 2021
Frais de gestion	12 107,25 \$	35 048,83 \$
Frais d'administration	2 935,48 \$	8 321,24 \$

Recommandation

Mackenzie vous recommande de voter en faveur de la restructuration proposée telle qu'elle est décrite dans la résolution pertinente jointe à l'annexe A.

Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les porteurs de parts des Fonds

Le texte qui suit est un résumé général de certaines incidences fiscales fédérales canadiennes qui s'appliquent à vous en tant que porteur de parts. Il se fonde sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt. Il est supposé dans le présent résumé que vous êtes un particulier (autre qu'une fiducie) et que, pour l'application de la Loi de l'impôt, vous êtes un résident du Canada et détenez des parts de Fonds à titre d'immobilisations. **Le présent résumé ne se veut pas un avis juridique ou fiscal et il ne traite pas de toutes les incidences fiscales possibles. Par conséquent, vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité au sujet de votre situation particulière.**

Les incidences fiscales d'une restructuration varient selon que vous détenez vos parts de Fonds dans l'un des comptes suivants (individuellement, un « régime enregistré ») ou à l'extérieur d'un tel compte :

- un régime enregistré d'épargne-retraite;
- un fonds enregistré de revenu de retraite;
- un régime enregistré d'épargne-études;
- un régime de participation différée aux bénéfices;
- un fonds de revenu viager;
- un compte de retraite immobilisé;
- un fonds de revenu de retraite immobilisé;
- un régime d'épargne-retraite immobilisé;
- un fonds de revenu de retraite prescrit;
- un fonds de revenu viager restreint;
- un régime d'épargne immobilisé restreint;
- un régime enregistré d'épargne-invalidité;
- un compte d'épargne libre d'impôt.

Si vous détenez vos parts de Fonds dans un régime enregistré

En général, vous ne paierez pas d'impôt sur les distributions qui vous sont versées par un Fonds ou un Fonds Canada Vie, et vous ne serez pas assujéti à l'impôt sur les gains en capital tirés du rachat ou de l'échange de parts de Fonds ou de parts de Fonds Canada Vie.

Toutes les parts de Fonds Canada Vie devraient être des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

Si vous détenez vos parts de Fonds à l'extérieur d'un régime enregistré

Incidences fiscales des restructurations avec report d'impôt pour les porteurs de parts

Comme il est indiqué précédemment, les Fonds restructurés avec report d'impôt pourraient verser une distribution de revenu net et/ou de gains en capital nets réalisés au plus tard à la date de restructuration. Les porteurs de parts seront assujétiés aux mêmes incidences fiscales à l'égard de ces distributions que celles auxquelles ils sont assujétiés à l'égard d'autres distributions ordinaires de fin d'exercice versées par les Fonds restructurés avec report d'impôt. La distribution, s'il en est, sera réinvestie dans des parts supplémentaires du Fonds restructuré avec report d'impôt et viendra augmenter le PBR des parts du porteur de parts du Fonds restructuré avec report d'impôt.

Les porteurs de parts des séries touchées d'un Fonds restructuré avec report d'impôt recevront des parts de Fonds Canada Vie en contrepartie de l'annulation de leurs parts de Fonds dans le cadre de la restructuration avec report d'impôt. Aux termes de l'article 107.4

de la Loi de l'impôt, un porteur de parts d'un Fonds restructuré avec report d'impôt sera réputé avoir disposé de parts du Fonds restructuré avec report d'impôt en contrepartie d'un montant correspondant à leur PBR immédiatement avant la restructuration et avoir acquis des parts de Fonds Canada Vie à un prix correspondant à ce même montant. Par conséquent, l'annulation de parts de Fonds en échange de parts de Fonds Canada Vie n'aura pas d'incidence sur le PBR global du placement du porteur de parts.

Incidences fiscales de la restructuration imposable pour les porteurs de parts

La contribution des parts de Fonds par les porteurs de parts du Fonds de revenu à taux variable Mackenzie en échange de parts de Fonds Canada Vie du Fonds de revenu à taux variable Canada Vie correspondant constituera une disposition de ces parts de Fonds à leur juste valeur marchande à la date de restructuration. En conséquence, un porteur de parts des séries touchées du Fonds de revenu à taux variable Mackenzie réalisera un gain en capital (ou une perte en capital) si la juste valeur marchande des parts de Fonds Canada Vie reçues à la disposition est supérieure (ou inférieure) au PBR des parts de Fonds détenues par le porteur de parts à la date de restructuration (sous réserve de l'application éventuelle des règles relatives à la perte apparente). En règle générale, la moitié du montant de tout gain en capital (un « gain en capital imposable ») réalisé par un porteur de parts sera inclus dans son revenu et la moitié d'une perte en capital (une « perte en capital déductible ») réalisée par un porteur de parts au cours d'une année peut être portée en réduction des gains en capital imposables réalisés par le porteur de parts au cours de l'année. Les pertes en capital déductibles supérieures aux gains en capital imposables réalisés au cours d'une année donnée peuvent, sous réserve de certaines restrictions prévues dans la Loi de l'impôt, être reportées rétrospectivement sur trois années ou prospectivement sur toute année ultérieure et être portées en réduction des gains en capital imposables réalisés au cours de ces années. Une personne peut se voir refuser la totalité ou une partie d'une perte en capital à la disposition de ses parts de Fonds si les règles relatives à la « perte apparente » de la Loi de l'impôt s'appliquent. Si elles s'appliquent, la perte de la personne sera réputée être nulle, et le montant de la perte sera plutôt ajouté au PBR des parts qui constituent des « biens de remplacement ». Les porteurs de parts sont priés de consulter leurs propres conseillers en fiscalité en ce qui a trait aux règles relatives à la « perte apparente ».

Autres incidences fiscales pour les porteurs de parts

Les incidences fiscales du rachat ou de l'échange de parts de Fonds avant la date de restructuration sont décrites à la rubrique « **Incidences fiscales** » du prospectus simplifié courant de Mackenzie visant les Fonds restructurés avec report d'impôt. La détention de parts de Fonds Canada Vie après la date de restructuration (en cas de réalisation d'une restructuration) a des incidences fiscales similaires à celles décrites à l'égard de la détention de parts de Fonds à la rubrique « **Incidences fiscales** » du même prospectus simplifié, et de l'information similaire concernant la détention de parts de Fonds Canada Vie figurera dans leur prospectus simplifié lorsqu'il sera publiquement accessible.

Frais et charges payables par un Fonds

Chaque Fonds paie des frais de gestion, des frais d'administration et des charges du fonds. Les frais de gestion et les frais d'administration sont versés à Mackenzie en sa qualité de gestionnaire de chaque Fonds. Une tranche des frais de gestion versés à l'égard de certaines séries de parts des Fonds est versée par Mackenzie à Quadrus à titre de placeur principal de ces séries de parts.

Les frais de gestion et les frais d'administration annuels de chaque Fonds varient selon la série. Les frais de gestion et d'administration de certaines séries des Fonds, soit les séries N, N5 et N8, ainsi que les frais de gestion de la série S, sont négociables par l'investisseur et payables directement à Mackenzie.

Parmi les autres charges du fonds auxquelles un Fonds peut être assujéti, on compte les intérêts débiteurs et les frais d'emprunt, les courtages et les frais d'opérations connexes, les taxes et les impôts (notamment la TPS/TVH et l'impôt sur le revenu), l'ensemble des honoraires et des frais du CEI, les frais liés à la conformité avec la réglementation en matière de production des aperçus des fonds, les honoraires versés aux fournisseurs de services externes relativement aux recouvrements des trop-perçus, aux remboursements et

à la production de déclarations fiscales à l'étranger pour le compte de chaque Fonds, les nouveaux honoraires relatifs aux services externes qui n'étaient pas imposés habituellement au sein du secteur de l'épargne collective au Canada introduits après le 4 janvier 2021 (la date du prospectus simplifié des Fonds communs de placement Mackenzie Canada Vie le plus récent) et les frais liés à la conformité avec toute nouvelle réglementation, y compris les nouveaux frais instaurés après le 4 janvier 2021. Les intérêts débiteurs et les frais d'emprunt ainsi que les taxes et les impôts seront directement imposés à chaque série, conformément à l'usage. Les frais liés à la conformité avec toute nouvelle réglementation seront évalués en fonction de la portée et de la nature de cette nouvelle réglementation. Les charges du fonds restantes seront réparties entre toutes les séries de chaque Fonds en fonction de leur actif net par rapport à l'actif net de toutes les séries des Fonds. Mackenzie peut répartir les charges du fonds entre chacune des séries d'un Fonds en fonction de toute autre méthode de répartition qu'elle juge juste et raisonnable pour chaque Fonds.

Les frais et charges applicables aux Fonds sont décrits dans le prospectus simplifié des Fonds ou, dans le cas des parts des séries N, N5, N8 ou S, dans la convention que vous avez conclue avec Mackenzie et/ou Quadrus.

Approbation d'une résolution

Chaque assemblée extraordinaire, les investisseurs des séries touchées de chaque Fonds voteront sur la résolution visant le Fonds pertinent. Une résolution ne prendra effet que si elle est approuvée à la majorité des voix exprimées à son égard. Étant donné que la restructuration proposée touchera tous les investisseurs des séries touchées d'un Fonds de la même manière, le résultat du vote sera déterminé en regroupant les voix exprimées à l'égard de toutes les séries touchées du Fonds et non en tenant compte des votes par série.

Les investisseurs inscrits des séries touchées d'un Fonds au 5 février 2021 seront habilités à voter à l'assemblée extraordinaire applicable. En qualité d'investisseur d'une série touchée d'un Fonds, vous avez droit à une voix pour chaque part entière de cette série touchée du Fonds que vous détenez. Si vous détenez des fractions de parts du Fonds, vous voterez selon la proportion que cette fraction de part représente par rapport à une part entière de cette série.

Aux assemblées extraordinaires, le quorum sera constitué d'au moins deux investisseurs du Fonds concerné, qui sont présents par Internet ou par téléphone ou représentés par procuration. Pour qu'il y ait quorum, il n'est pas nécessaire qu'un nombre minimum de parts soient représentées à une assemblée extraordinaire.

Mackenzie croit qu'il y aura quorum pour chaque assemblée extraordinaire. Toutefois, si le quorum n'est pas atteint dans un délai raisonnable qui suit l'heure prévue pour l'assemblée extraordinaire, chaque assemblée extraordinaire concernée sera ajournée aux date et heure de la reprise et sera tenue au même endroit. À la reprise, les investisseurs présents par Internet ou par téléphone ou représentés par procuration constitueront le quorum.

À la levée des assemblées extraordinaires, un avis sera affiché sur le site Web de Mackenzie, au www.placementsmackenzie.com, et au www.canadavie.com, qui indiquera si les résolutions pertinentes ont été approuvées ou non. Cet avis paraîtra également sur le site Web de SEDAR au www.sedar.com.

Même si toutes les approbations requises sont obtenues, Mackenzie peut décider, à son appréciation, de ne pas mettre en œuvre une partie ou la totalité des restructurations proposées ou de le faire plus tard.

Procédure de vote

Pour voter par procuration

Plutôt que de voter virtuellement sur une restructuration proposée à une assemblée extraordinaire, vous pouvez nommer une personne pour assister à une assemblée extraordinaire et y agir en votre nom. Pour ce faire, vous devez prendre l'une des mesures suivantes :

- accéder au site www.secureonlinevote.com, inscrire le numéro de contrôle à 12 chiffres qui figure sur votre formulaire de procuration et suivre les instructions simples qui vous seront données sur ce site;
- transmettre par télécopieur votre formulaire de procuration rempli à Doxim au numéro sans frais 1 888 496-1548;
- retourner votre formulaire de procuration daté et signé au moyen de l'enveloppe affranchie jointe à la présente trousse.

Les personnes nommées dans les formulaires de procuration sont des dirigeants de Mackenzie. Si vous souhaitez nommer comme fondé de pouvoir une personne autre que celles dont le nom est indiqué sur les formulaires de procuration, vous devez écrire son nom dans l'espace en blanc prévu à cette fin, puis signer le formulaire de procuration et nous le retourner.

Pour être valide à une assemblée extraordinaire, votre formulaire de procuration doit nous parvenir au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 19 mars 2021.

Vous pouvez utiliser le formulaire de procuration pour indiquer si les droits de vote rattachés aux parts immatriculées en votre nom doivent être exercés **POUR** ou **CONTRE** une résolution. Au moment d'un scrutin, les droits de vote rattachés à vos parts seront alors exercés pour ou contre la résolution, conformément aux directives que vous avez fournies. Si vous retournez le formulaire de procuration sans préciser comment votre fondé de pouvoir doit voter, les droits de vote rattachés à vos parts seront alors exercés **POUR** une résolution.

Le formulaire de procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux personnes désignées en ce qui a trait aux modifications apportées aux questions indiquées dans l'avis de convocation joint à la présente circulaire et à toute autre question pouvant être dûment soumise aux assemblées extraordinaires. À la date de la présente circulaire, Mackenzie n'est au courant d'aucune modification de ce genre ni d'aucune autre question pouvant être soumise aux assemblées extraordinaires.

Révocation des procurations

Si vous avez donné une procuration pour qu'elle soit utilisée à une assemblée extraordinaire, vous pouvez la révoquer à tout moment avant son utilisation. En plus des manières de révoquer une procuration autorisées par la loi, vous ou votre fondé de pouvoir dûment autorisé pouvez révoquer votre procuration en transmettant un avis écrit :

- au siège de Mackenzie, situé au 180 Queen Street West, Toronto (Ontario) M5V 3K1, jusqu'au dernier jour ouvrable précédant le jour de l'assemblée extraordinaire ou de sa reprise en cas d'ajournement, inclusivement; ou
- au président de l'assemblée extraordinaire, le jour de celle-ci ou de sa reprise en cas d'ajournement.

Intérêt de Corporation Financière Mackenzie dans les restructurations

Conformément aux modalités de la convention de gestion conclue avec chaque Fonds, Mackenzie a été nommée gestionnaire de chaque Fonds. Mackenzie assure tous les services de gestion et d'administration généraux dont chaque Fonds a besoin pour exercer ses activités quotidiennes et fournit, ou voit à ce que soient fournis par un sous-conseiller, des services de conseils en placement, qui comprennent ce qui suit : gérer le portefeuille de placement, faire des analyses en placement, formuler des recommandations de placement, prendre des décisions en matière de placement et conclure des ententes en matière de courtage relativement à l'achat et à la vente des titres en portefeuille. Mackenzie négocie également des ententes avec des courtiers pour l'achat de toutes les parts de chaque Fonds. La convention de gestion demeure en vigueur d'une année à l'autre, sauf si elle est résiliée conformément à ses modalités.

À titre de rémunération pour la prestation de conseils en gestion de placement et d'autres services de gestion qu'elle fournit à chaque Fonds, Mackenzie reçoit des frais de gestion annuels, qui sont calculés de la manière prévue dans la convention de gestion. À titre de rémunération pour la plupart des services qu'elle fournit directement à chaque Fonds pour qu'il fonctionne, sauf certaines charges du fonds et autres charges engagées par chaque Fonds à l'égard des opérations de portefeuille, Mackenzie touche des frais d'administration à taux fixe, qui sont calculés conformément aux modalités de la convention de gestion.

Les frais de gestion et les frais d'administration pour l'exercice clos le 31 mars 2020 et la période allant du 1^{er} avril 2020 au 29 janvier 2021 que chaque Fonds a versés à Mackenzie, y compris la TPS/TVH, sont décrits dans la présente circulaire aux sous-rubriques « **Frais et charges** ».

Les états financiers annuels audités de chaque Fonds renferment des précisions supplémentaires concernant les frais de gestion et les autres frais acquittés par chaque Fonds au cours d'exercices précédents. Vous pouvez obtenir des exemplaires de ces documents de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- en communiquant avec Mackenzie au numéro sans frais 1 800 387-0615 (service bilingue);
- en transmettant un courriel à Mackenzie à service@placementsmackenzie.com;
- en accédant au site Web de Mackenzie au www.placementsmackenzie.com ou en visitant le www.canadavie.com;
- en accédant au site Web de SEDAR au www.sedar.com;
- par l'entremise de votre représentant en placements.

Mackenzie et un membre de son groupe, Canada Vie, croient qu'il est approprié de transférer la partie de chaque Fonds représentée par les séries touchées dans un Fonds Canada Vie correspondant nouvellement créé.

Initiés de Mackenzie

Le nom, la ville de résidence et le poste de chacun des administrateurs et des membres de la haute direction de Mackenzie sont présentés dans les tableaux suivants.

Administrateurs de Mackenzie

Nom et ville de résidence	Poste
Barry S. McInerney Toronto (Ontario)	Administrateur, personne désignée responsable, président du conseil, président et chef de la direction, Mackenzie; auparavant, administrateur, président et chef de la direction, BMO Asset Management Corp.
Earl Bederman Toronto (Ontario)	Administrateur, Mackenzie; fondateur et chef de la direction à la retraite, Investor Economics Inc.
Brian M. Flood Toronto (Ontario)	Administrateur, Mackenzie; associé à la retraite, Torys LLP
Karen L. Gavan Toronto (Ontario)	Administratrice, Mackenzie; administratrice, présidente et chef de la direction à la retraite, Economical, Compagnie Mutuelle d'assurance
Robert E. Lord Toronto (Ontario)	Administrateur, Mackenzie; associé à la retraite, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Paul G. Oliver Markham (Ontario)	Administrateur, Mackenzie; associé à la retraite, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Mary L. Turner Beamsville (Ontario)	Administratrice, Mackenzie; présidente, chef de la direction et administratrice à la retraite, Banque Canadian Tire; chef de l'exploitation à la retraite, Services Financiers Canadian Tire Limitée

Membres de la haute direction de Mackenzie

Nom et ville de résidence	Poste
Kristi Ashcroft Toronto (Ontario)	Vice-présidente principale, chef des produits, Mackenzie; auparavant, vice-présidente, directrice principale des placements – Revenu fixe, Mackenzie
Chris Boyle Toronto (Ontario)	Vice-président principal, Investisseurs institutionnels, Mackenzie; auparavant, vice-président principal, Service des investisseurs institutionnels d'AGF
Gary Chateram Toronto (Ontario)	Vice-président principal, cochef des ventes au détail, Mackenzie; auparavant, vice-président régional, Ventes au détail, Mackenzie
Michael Cooke Toronto (Ontario)	Vice-président principal, chef des fonds négociés en bourse, Mackenzie; auparavant, responsable du placement, Énergie, Invesco
Cynthia Currie Toronto (Ontario)	Vice-présidente directrice et chef des ressources humaines, Société financière IGM Inc. ¹ ; auparavant, vice-présidente, Services aux entreprises et placements, Financière Sun Life inc.
Michael Dibden Toronto (Ontario)	Vice-président directeur, chef de l'exploitation, Société financière IGM Inc. ¹ , Mackenzie et Groupe Investors Inc. ² ; auparavant, vice-président principal, Technologie, CIBC

Nom et ville de résidence	Poste
Ryan Dickey Toronto (Ontario)	Vice-présidente principal, cochef des ventes au détail, Mackenzie; Auparavant, vice-président régional, Ventes au détail, Mackenzie
Rhonda Goldberg Toronto (Ontario)	Vice-présidente directrice et chef du contentieux, Société financière IGM Inc. ¹ et Mackenzie; auparavant, vice-présidente principale et chef du contentieux, Société financière IGM Inc.; vice-présidente principale, Clientèle et Affaires réglementaires, Société financière IGM Inc. et Mackenzie; auparavant, vice-présidente principale, Affaires réglementaires, Mackenzie; et directrice des fonds d'investissement et des produits structurés, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Luke Gould Winnipeg (Manitoba)	Vice-président directeur, Finances, et chef des finances, Société financière IGM Inc. ¹ , Mackenzie et Groupe Investors Inc. ² ; administrateur, Services financiers Groupe Investors Inc. ² et Valeurs mobilières Groupe Investors inc.; auparavant, vice-président principal et chef des finances, Mackenzie et Groupe Investors Inc. ²
Steven Locke Toronto (Ontario)	Vice-président principal et chef des finances, Titres à revenu fixe et stratégies multi-actifs; auparavant, vice-président principal, Gestion de placement, Mackenzie
Lesley Marks Toronto (Ontario)	Chef des placements, Actions; auparavant, chef des placements et chef de la gestion des placements, BMO Gestion privée (Canada); auparavant, portefeuilliste en chef, BMO Gestion privée de placements; auparavant, chef des placements et gestionnaire de portefeuille, BMO Gestion mondiale d'actifs
Barry S. McInerney Toronto (Ontario)	Administrateur, Mackenzie; président du conseil, président et chef de la direction, Mackenzie, et personne désignée responsable; auparavant, administrateur, président et chef de la direction, BMO Asset Management Corp.
Douglas Milne Toronto (Ontario)	Vice-président directeur et chef du marketing, Société financière IGM Inc. ¹ , Mackenzie et Groupe Investors Inc. ² ; auparavant, vice-président, Marketing, Groupe Banque TD, et vice-président, Marketing, Cara Operations
Terry Rountes Woodbridge (Ontario)	Vice-président, Services des fonds, et chef des finances, Fonds Mackenzie
Gillian Seidler Toronto (Ontario)	Vice-présidente, Conformité, et chef de la conformité, Mackenzie; auparavant, vice-présidente, Conformité, Mackenzie; et, auparavant, vice-présidente adjointe, Conformité, Mackenzie

Notes

1. Société mère de Mackenzie.
2. Membre du groupe de Mackenzie.

Initiés intéressés dans chaque restructuration proposée

Aucun initié de Mackenzie n'est payé ni par ailleurs rémunéré ou remboursé de ses frais par un Fonds. Sauf pour ce qui est de la propriété des parts d'un Fonds, aucune des personnes mentionnées précédemment n'a une dette envers un Fonds ni n'a conclu une opération ou une entente avec un Fonds au cours du dernier exercice clos dont l'information financière a été communiquée au public. Aucun Fonds n'a versé, ni n'est tenu de verser, une rémunération à un administrateur ou à un dirigeant de Mackenzie.

Recommandation

Recommandation de la direction

Le conseil d'administration de Mackenzie, gestionnaire de chaque Fonds, vous recommande de voter en faveur de chaque résolution pertinente.

Recommandation du CEI

La gouvernance des Fonds relève du CEI des Fonds, qui a été créé pour examiner, entre autres choses, les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises par Mackenzie, en sa qualité de gestionnaire des Fonds.

Le CEI a examiné chaque restructuration et la procédure à suivre à son égard et a avisé Mackenzie qu'il était d'avis que chaque restructuration aboutirait à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds et son Fonds Canada Vie correspondant.

Bien que le CEI ait examiné chaque restructuration pour s'assurer qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts, il ne lui appartient pas de recommander aux investisseurs d'un Fonds de voter en faveur d'une restructuration. Les investisseurs devraient examiner eux-mêmes chaque restructuration et prendre une décision à ce sujet.

Auditeur

L'auditeur de chaque Fonds est Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Si vous ne souhaitez pas participer à une restructuration proposée

Si vous ne souhaitez pas participer à une restructuration proposée, vous pourriez à la place faire racheter vos parts ou les échanger contre des parts d'un autre organisme de placement collectif offert aux termes du prospectus simplifié du Fonds pertinent en tout temps jusqu'à la fermeture des bureaux à la date de prise d'effet de chaque restructuration proposée. Dans ce cas, vous pourriez avoir à payer les frais de rachat qui sont décrits dans le prospectus simplifié pertinent. Veuillez vous reporter aux renseignements figurant dans ce prospectus simplifié. Les incidences fiscales d'un tel rachat ou échange sont expliquées dans le prospectus simplifié du Fonds pertinent.

Pour de plus amples renseignements

De plus amples renseignements sur chaque Fonds et chaque Fonds Canada Vie (lorsqu'ils seront disponibles) sont présentés dans le prospectus simplifié, la notice annuelle, le dernier aperçu du fonds déposé, les derniers états financiers intermédiaires et annuels et les derniers rapports de la direction sur le rendement du fonds pertinents. Vous pouvez obtenir des exemplaires de ces documents de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- en accédant au site Web de Mackenzie au www.placementsmackenzie.com ou en visitant le www.canadavie.com;
- en accédant au site Web de SEDAR au www.sedar.com;
- en transmettant un courriel à Mackenzie à service@placementsmackenzie.com;
- en communiquant avec Mackenzie sans frais pendant les heures d'ouverture de bureau au 1 800 387-0615 (service bilingue), au 1 800 387-0614 (service en anglais de l'extérieur de la région du Grand Toronto), au 416 922-3217 (service en anglais de la région du Grand Toronto) ou au 1 888 465-1668 (service aux investisseurs asiatiques);
- en envoyant une demande par télécopieur à Mackenzie au 416 922-5660 ou sans frais au 1 866 766-6623;
- en envoyant une demande à Mackenzie par la poste au 180 Queen Street West, Toronto (Ontario) M5V 3K1.

Attestations

Le contenu de la présente circulaire et son envoi ont été approuvés par le conseil d'administration de Corporation Financière Mackenzie, en sa qualité de gestionnaire de chaque Fonds.

Par ordre du conseil d'administration de Corporation Financière Mackenzie, en qualité de gestionnaire des Fonds

Par : 

Nick Westlind
Secrétaire

Le 19 février 2021

ANNEXE A – RÉOLUTION

Restructuration du Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy avec le Fonds d'actions étrangères Canada Vie

Résolution du Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy

ATTENDU QUE les investisseurs du Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy (le « **Fonds** ») qui sont touchés par la restructuration proposée sous forme de disposition admissible du Fonds avec le Fonds d'actions étrangères Canada Vie (le « **Fonds Canada Vie** ») souhaitent adopter une résolution approuvant la restructuration;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- la restructuration du Fonds avec le Fonds Canada Vie, comme elle est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 19 février 2021, est approuvée;
- Corporation Financière Mackenzie peut, à son appréciation, sans autre approbation des investisseurs du Fonds, retarder la mise en œuvre de ce changement ou décider de ne pas le mettre en œuvre, si elle juge que cette décision est dans l'intérêt des investisseurs;
- tout dirigeant ou administrateur de Corporation Financière Mackenzie est par les présentes autorisé à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités qui sont nécessaires ou souhaitables pour mettre en œuvre les mesures décrites précédemment.

Restructuration du Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie avec le Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Canada Vie

Résolution du Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie

ATTENDU QUE les investisseurs du Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie (le « **Fonds** ») qui sont touchés par la restructuration proposée sous forme de disposition admissible du Fonds avec le Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Canada Vie (le « **Fonds Canada Vie** ») souhaitent adopter une résolution approuvant la restructuration;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- la restructuration du Fonds avec le Fonds Canada Vie, comme elle est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 19 février 2021, est approuvée;
- Corporation Financière Mackenzie peut, à son appréciation, sans autre approbation des investisseurs du Fonds, retarder la mise en œuvre de ce changement ou décider de ne pas le mettre en œuvre, si elle juge que cette décision est dans l'intérêt des investisseurs;
- tout dirigeant ou administrateur de Corporation Financière Mackenzie est par les présentes autorisé à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités qui sont nécessaires ou souhaitables pour mettre en œuvre les mesures décrites précédemment.

Restructuration du Fonds de dividendes canadiens Mackenzie avec le Fonds de dividendes canadiens Canada Vie

Résolution du Fonds de dividendes canadiens Mackenzie

ATTENDU QUE les investisseurs du Fonds de dividendes canadiens Mackenzie (le « **Fonds** ») qui sont touchés par la restructuration proposée sous forme de disposition admissible du Fonds avec le Fonds de dividendes canadiens Canada Vie (le « **Fonds Canada Vie** ») souhaitent adopter une résolution approuvant la restructuration;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- la restructuration du Fonds avec le Fonds Canada Vie, comme elle est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 19 février 2021, est approuvée;
- Corporation Financière Mackenzie peut, à son appréciation, sans autre approbation des investisseurs du Fonds, retarder la mise en œuvre de ce changement ou décider de ne pas le mettre en œuvre, si elle juge que cette décision est dans l'intérêt des investisseurs;
- tout dirigeant ou administrateur de Corporation Financière Mackenzie est par les présentes autorisé à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités qui sont nécessaires ou souhaitables pour mettre en œuvre les mesures décrites précédemment.

Restructuration du Fonds canadien de croissance Mackenzie avec le Fonds de croissance principalement canadienne Canada Vie

Résolution du Fonds canadien de croissance Mackenzie

ATTENDU QUE les investisseurs du Fonds canadien de croissance Mackenzie (le « **Fonds** ») qui sont touchés par la restructuration proposée sous forme de disposition admissible du Fonds avec le Fonds de croissance principalement canadienne Canada Vie (le « **Fonds Canada Vie** ») souhaitent adopter une résolution approuvant la restructuration;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- la restructuration du Fonds avec le Fonds Canada Vie, comme elle est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 19 février 2021, est approuvée;
- Corporation Financière Mackenzie peut, à son appréciation, sans autre approbation des investisseurs du Fonds, retarder la mise en œuvre de ce changement ou décider de ne pas le mettre en œuvre, si elle juge que cette décision est dans l'intérêt des investisseurs;
- tout dirigeant ou administrateur de Corporation Financière Mackenzie est par les présentes autorisé à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités qui sont nécessaires ou souhaitables pour mettre en œuvre les mesures décrites précédemment.

Restructuration du Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy avec le Fonds mondial équilibré Canada Vie

Résolution du Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy

ATTENDU QUE les investisseurs du Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy (le « **Fonds** ») qui sont touchés par la restructuration proposée sous forme de disposition admissible du Fonds avec le Fonds mondial équilibré Canada Vie (le « **Fonds Canada Vie** ») souhaitent adopter une résolution approuvant la restructuration;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- la restructuration du Fonds avec le Fonds Canada Vie, comme elle est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 19 février 2021, est approuvée;
- Corporation Financière Mackenzie peut, à son appréciation, sans autre approbation des investisseurs du Fonds, retarder la mise en œuvre de ce changement ou décider de ne pas le mettre en œuvre, si elle juge que cette décision est dans l'intérêt des investisseurs;
- tout dirigeant ou administrateur de Corporation Financière Mackenzie est par les présentes autorisé à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités qui sont nécessaires ou souhaitables pour mettre en œuvre les mesures décrites précédemment.

Restructuration du Fonds de revenu stratégique Mackenzie avec le Fonds de revenu stratégique Canada Vie

Résolution du Fonds de revenu stratégique Mackenzie

ATTENDU QUE les investisseurs du Fonds de revenu stratégique Mackenzie (le « **Fonds** ») qui sont touchés par la restructuration proposée sous forme de disposition admissible du Fonds avec le Fonds de revenu stratégique Canada Vie (le « **Fonds Canada Vie** ») souhaitent adopter une résolution approuvant la restructuration;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- la restructuration du Fonds avec le Fonds Canada Vie, comme elle est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 19 février 2021, est approuvée;
- Corporation Financière Mackenzie peut, à son appréciation, sans autre approbation des investisseurs du Fonds, retarder la mise en œuvre de ce changement ou décider de ne pas le mettre en œuvre, si elle juge que cette décision est dans l'intérêt des investisseurs;
- tout dirigeant ou administrateur de Corporation Financière Mackenzie est par les présentes autorisé à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités qui sont nécessaires ou souhaitables pour mettre en œuvre les mesures décrites précédemment.

Restructuration du Fonds de revenu à taux variable Mackenzie avec le Fonds de revenu à taux variable Canada Vie

Résolution du Fonds de revenu à taux variable Mackenzie

ATTENDU QUE les investisseurs du Fonds de revenu à taux variable Mackenzie (le « **Fonds** ») qui sont touchés par la restructuration proposée du Fonds avec le Fonds de revenu à taux variable Canada Vie (le « **Fonds Canada Vie** ») souhaitent adopter une résolution approuvant la restructuration;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- la restructuration du Fonds avec le Fonds Canada Vie, comme elle est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 19 février 2021, est approuvée;
- Corporation Financière Mackenzie peut, à son appréciation, sans autre approbation des investisseurs du Fonds, retarder la mise en œuvre de ce changement ou décider de ne pas le mettre en œuvre, si elle juge que cette décision est dans l'intérêt des investisseurs;
- tout dirigeant ou administrateur de Corporation Financière Mackenzie est par les présentes autorisé à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités qui sont nécessaires ou souhaitables pour mettre en œuvre les mesures décrites précédemment.